



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org

15594-F

Distr.
LIMITEE

UNIDO/PC.140
28 avril 1986

Original: FRANCAIS

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Réunion Ministérielle de Solidarité
en vue de coopérer au Développement
Industriel de la République du Mali
Bamako, Mali, 30 septembre - 3 octobre 1986

DONNEES D'ENSEMBLE SUR LA REPUBLIQUE DU MALI

ET

PROPOSITIONS DE PROJETS *

Préparé par
la Section de la Coopération
Economique entre Pays en Développement
Division de la Coordination des Politiques

* Ce document n'a pas fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle.

Y.86-55969

SOMMAIRE

PARTIE I: LA REPUBLIQUE DU MALI : DONNEES D'ENSEMBLE

INDICATEURS DE BASE

- A. Aperçu général
 - 1. Le territoire et le climat
 - 2. La population

- B. Principaux agrégats macro-économiques
 - 1. L'évolution du PIB
 - 2. Caractéristiques de la situation monétaire et financière
 - 3. La structure des échanges
 - 4. Les principales caractéristiques sectorielles

- C. Le secteur manufacturier
 - 1. L'évolution du secteur manufacturier moderne depuis l'indépendance
 - 2. Les difficultés du secteur manufacturier
 - 3. L'environnement du secteur manufacturier

- D. Perspectives de l'industrialisation
 - 1. Les grandes orientations pour le développement industriel
 - 2. Une nouvelle politique économique
 - 3. Les voies et moyens de la mise en oeuvre
 - 4. Le réaménagement de l'environnement industriel

- E. Le Mali et la coopération sud-sud
 - 1. Les termes d'une adéquation besoins/potentialités
 - 2. Une formule originale de coopération: la co-gestion sino-malienne

PARTIE II: LES PROPOSITIONS DE PROJETS

A. Projets de réhabilitation d'unités industrielles

- Projet No.1 : Rénovation des centres secondaires de production d'Energie du Mali (EDM)
- Projet No.2 : Informatisation du Système de gestion clientèle d'Energie du Mali (EDM)
- Projet No.3 : Assistance à la relance des activités de la Tannerie Providence du Mali (TAPROMA)
- Projet No.4 : Assistance technique et Co-entreprise en vue de la relance des activités de l'Entreprise Malienne du Bois (EMAB)
- Projet No.5 : Assistance à la relance des activités de la Société des Conserves Alimentaires du Mali (SOCAM)
- Projet No.6 : Modernisation des machines et équipements de la Société Nationale des Tabacs et Allumettes du Mali (SONATAM)
- Projet No.7 : Expansion des activités des Editions du Mali (EDIM)

B. Projets de formation technique

Projet No.8 : Programme de recyclage/formation des agents en charge de l'exploitation et de la maintenance des groupes DIESEL de l'Energie du Mali (EDM)

Projet No.9 : Formation de Formateurs-Animateurs sur la promotion de l'Esprit d'Entreprise (Centre d'Etudes et de Promotion industrielles - CEPI)

C. Projets d'assistance technique

Projet No.10 : Assistance technique en vue d'un redéploiement des activités de la Base pour l'Equipement des Transports Routiers du Mali (BETRAM)

Projet No.11 : Assistance à la Direction Nationale des Industries (DNI) pour la conception et la mise en place d'une Politique de Normalisation

Projet No.12 : Soutien au département Etudes et Promotion Industrielles de la Chambre de Commerce et de l'Industrie du Mali (CCIM)

Projet No.13 : Assistance à l'Equipe d'Evaluation et Suivi des Projets de la Banque de Développement du Mali (BDM)

D. Création de nouvelles entités

Projet No.14 : Soutien à la création d'une Société Privée de Maintenance Industrielle (Ministère d'Etat chargé du Développement Industriel et du Tourisme)

Projet No.15 : Création d'une Entreprise de Conditionnement et d'Exportation de Viande (Centre Malien du Commerce Extérieur)

Projet No.16 : Mise en place du Complexe Sucrier de Bankoumana (Ministère d'Etat chargé du Développement Industriel et du Tourisme)

Projet No.17 : Ouverture de lignes de crédit pour le Développement Industriel (Ministère d'Etat chargé du Développement Industriel et du Tourisme)

Projet No.18 : Création d'une Institution Financière Islamique (Privés Maliens et Institutions Financières Islamiques)

PARTIE I : LA REPUBLIQUE DU MALI : DONNEES D'ENSEMBLE

INDICATEURS DE BASE

La République du Mali est indépendante depuis juin 1960.

<p>A. <u>POPULATION TOTALE</u> : 7,53 millions (1983) <u>POPULATION ACTIVE</u>^{1/} : 3,63 millions (1983) <u>PIB (1982)</u> : 1,030 millions dollars EU <u>PNB/TETE (1982)</u> : 180 dollars EU <u>PNB/SECTEUR (1982)</u> :</p> <table style="margin-left: 20px;"> <tr><td>AGRICULTURE</td><td>43%</td></tr> <tr><td>INDUSTRIE</td><td>10%</td></tr> <tr><td>IND. MANUFACTURIERE</td><td>5%</td></tr> <tr><td>SERVICES</td><td>47%</td></tr> </table>	AGRICULTURE	43%	INDUSTRIE	10%	IND. MANUFACTURIERE	5%	SERVICES	47%	<p>B. <u>SUPERFICIE</u> : 1,240,190 km² <u>PRINCIPALES VILLES (1983)</u> :</p> <table style="margin-left: 20px;"> <tr><td>BAMAKO (capitale)</td><td>500.000 hab.</td></tr> <tr><td>SEGOU</td><td>65.000 hab.</td></tr> <tr><td>MOPTI</td><td>54.000 hab.</td></tr> <tr><td>SIKASSO</td><td>47.000 hab.</td></tr> <tr><td>KAYES</td><td>45.000 hab.</td></tr> </table>	BAMAKO (capitale)	500.000 hab.	SEGOU	65.000 hab.	MOPTI	54.000 hab.	SIKASSO	47.000 hab.	KAYES	45.000 hab.		
AGRICULTURE	43%																				
INDUSTRIE	10%																				
IND. MANUFACTURIERE	5%																				
SERVICES	47%																				
BAMAKO (capitale)	500.000 hab.																				
SEGOU	65.000 hab.																				
MOPTI	54.000 hab.																				
SIKASSO	47.000 hab.																				
KAYES	45.000 hab.																				
<p>C. <u>AGRICULTURE (milliers tonnes, 1982)</u> :</p> <p><u>CULTURES CEREALIERES</u> :</p> <table style="margin-left: 20px;"> <tr><td>mil, maïs, sorgho</td><td>802</td></tr> <tr><td>riz</td><td>141</td></tr> </table> <p><u>AUTRES CULTURES</u> :</p> <table style="margin-left: 20px;"> <tr><td>coton graine</td><td>127</td></tr> <tr><td>arachides</td><td>3</td></tr> </table> <p><u>ELEVAGE (1984)</u> :</p> <table style="margin-left: 20px;"> <tr><td>BOVINS</td><td>6 millions</td></tr> <tr><td>OVINS/CAPRINS</td><td>12 millions</td></tr> </table> <p><u>PECRE (1984)</u> : 85.000 tonnes</p>	mil, maïs, sorgho	802	riz	141	coton graine	127	arachides	3	BOVINS	6 millions	OVINS/CAPRINS	12 millions	<p>D. <u>MINES</u> : phosphate, or, manganèse, bauxite <u>ENERGIE</u> : thermique + hydro-électrique <u>TRANSPORTS</u> :</p> <table style="margin-left: 20px;"> <tr><td>ROUTES</td><td>18.000 km (estim.)</td></tr> <tr><td>CHEMINS DE FER</td><td>707 km</td></tr> <tr><td>VOIES FLUVIALES</td><td>1.500 km</td></tr> <tr><td>AEROPORTS</td><td>Bamako + 9 aérodromes dans le pays</td></tr> </table>	ROUTES	18.000 km (estim.)	CHEMINS DE FER	707 km	VOIES FLUVIALES	1.500 km	AEROPORTS	Bamako + 9 aérodromes dans le pays
mil, maïs, sorgho	802																				
riz	141																				
coton graine	127																				
arachides	3																				
BOVINS	6 millions																				
OVINS/CAPRINS	12 millions																				
ROUTES	18.000 km (estim.)																				
CHEMINS DE FER	707 km																				
VOIES FLUVIALES	1.500 km																				
AEROPORTS	Bamako + 9 aérodromes dans le pays																				

Sources : A. : Banque Mondiale sauf 1/ Chambre de Commerce de Bamako
 B. et D. : The Economic Intelligence Unit - 2nd Quarter 1984 -
 C. : The Economic Intelligence Unit - 2nd Quarter 1984 - chiffres indicatifs comportant une importante marge d'erreurs (marché parallèle et auto-consommation).

<p>E. <u>EXPORTATIONS (1982)</u> :</p> <p><u>VALEUR TOTALE</u> : 146 millions dollars EU <u>PRINCIPAUX PRODUITS</u> : coton, animaux vivants</p> <p><u>PRINCIPALES DESTINATIONS</u> :</p> <table style="margin-left: 20px;"> <tr><td>Pays industriels à économie de marché</td><td>62%</td></tr> <tr><td>Pays de l'Est à économie planifiée</td><td>1%</td></tr> <tr><td>Pays en développement</td><td>37%</td></tr> </table>	Pays industriels à économie de marché	62%	Pays de l'Est à économie planifiée	1%	Pays en développement	37%	<p>E. <u>IMPORTATIONS (1982)</u> :</p> <p><u>VALEUR TOTALE</u> : 332 millions dollars EU <u>PRINCIPAUX PRODUITS</u> : véhicules, machines et équipements, produits pétroliers, produits alimentaires, matériaux de construction, produits chimiques et pharmaceutiques</p> <p><u>PRINCIPALES ORIGINES</u> :</p> <table style="margin-left: 20px;"> <tr><td>Pays industriels à économie de marché</td><td>59%</td></tr> <tr><td>Pays de l'Est à économie planifiée</td><td>13%</td></tr> <tr><td>Pays en développement</td><td>28%</td></tr> </table>	Pays industriels à économie de marché	59%	Pays de l'Est à économie planifiée	13%	Pays en développement	28%
Pays industriels à économie de marché	62%												
Pays de l'Est à économie planifiée	1%												
Pays en développement	37%												
Pays industriels à économie de marché	59%												
Pays de l'Est à économie planifiée	13%												
Pays en développement	28%												
<p>F. <u>BALANCE DES PAIEMENTS (1983)</u> -103 millions de dollars EU <u>DETTE EXTERIEURE (1982)</u> 822 millions de dollars EU <u>SERVICE DE LA DETTE (1982)</u> 3,5% du total des exportations</p>													

Sources : E. et F. : Banque Mondiale

A. APERÇU GENERAL

1. Territoire et climat

La République du Mali couvre une superficie de 1.240,190 km². C'est un immense territoire enclavé entre les pays du Maghreb et ceux de la forêt. Le Mali est bordé par 7 pays dont l'Algérie, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée, la Mauritanie, le Niger et le Sénégal.

Son climat est essentiellement de caractère soudano-sahélien, désertique quand on progresse vers le Nord, avec une seule saison de pluies et des précipitations variant de 1.400 mm/an dans le Sud à moins de 100 mm/an dans le Nord. Le principal obstacle à l'élevage et à l'agriculture est lié aux problèmes des précipitations.

Sur ce territoire, 15% des terres sont arables; 25% sont impropres à l'agriculture mais se prêtent bien à l'élevage.

2. Population

La République du Mali compte 7,5 millions d'habitants (1983), inégalement répartis sur le territoire national, avec une densité moyenne de 6,5 h/km² variant de 30 h/km² dans le Sud à moins de 1'unité/km² dans le Nord.

La population urbaine est estimée à 20% de la population totale répartie essentiellement dans les principales villes de Bamako (la capitale), Kayes, Mopti, Ségou et Sikasso.

Le taux de croissance moyen au Mali est de 2,5%, l'espérance de vie de 45 ans et la mortalité infantile très élevée.

L'agriculture occupe plus de 70% de la population active.

B. PRINCIPAUX AGREGATS MACRO-ECONOMIQUES

1. L'évolution du PIB

D'un point de vue global, la croissance du PIB est très faible et même négative en 1983.

L'évolution de la structure du PIB en valeur relative traduit un glissement de la formation de ce PIB des secteurs productifs vers celles des services offerts par le tertiaire.

Tableau I: Evolution du PIB 1981/1984 (en milliards de FCFA)

	1981	1982	1983	1984
<u>Secteur primaire</u>	<u>178,4</u>	<u>194,3</u>	<u>173,8</u>	<u>171,3</u>
Agriculture + sylviculture + élevage + pêche	178,4	194,3	173,8	171,3
<u>Secteur secondaire</u>	<u>50,5</u>	<u>50,2</u>	<u>53,7</u>	<u>56,5</u>
Industrie et énergie	26,5	29,2	31,2	34,0
Bâtiment et TP	24,0	21,0	22,5	22,5
<u>Secteur tertiaire</u>	<u>101,5</u>	<u>108,4</u>	<u>113,9</u>	<u>118,1</u>
Transport et télécommunications	11,5	12,6	13,6	14,0
Services	11,6	12,7	12,9	13,1
Commerce	57,3	60,5	63,6	66,1
Administration	27,3	29,0	30,4	31,6
Branches fictives	-6,1	-6,4	-6,6	-6,7
PIB au coût des facteurs	330,4	352,9	341,4	345,9
Taxes	13,4	13,5	15,1	15,2
PIB au prix du marché	343,8	366,4	356,5	361,1

Source: Estimations Ministère d'Etat Chargé du Plan

Tableau II: Evolution de la structure du PIB 1981/1984 (en %)

	1981	1982	1983	1984
Secteur primaire	51,8	53,0	48,8	47,4
Secteur secondaire	14,7	13,7	15,1	15,6
Secteur tertiaire	33,5	33,3	36,1	37,0
	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: Estimations du Ministère d'Etat Chargé du Plan

D'une telle situation, il résulte que le PIB et le revenu par tête sont très faibles. L'économie est très peu monétarisée (l'autoconsommation représente plus de 70 %) et l'épargne intérieure échappe à toute comptabilisation et, à toute forme classique de drainage vers des investissements productifs.

2. Caractéristiques de la situation monétaire et financière

Le réseau des institutions financières:

Les banques présentes au Mali sont relativement nombreuses et souvent liées à des banques étrangères: la Banque Centrale du Mali devenue la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) avec l'entrée du Mali dans l'Union Monétaire Ouest-Africaine (UMOA), la Banque de Développement du Mali, la Banque Internationale de l'Afrique de l'Ouest (BIAO), la Banque malienne de Crédit et de Dépôts, la Banque Nationale de Développement Agricole (1982), la Banque Arabo-Libyo-Malienne (1983) et la Bank of Africa (1983).

Toutefois le réseau bancaire ne s'étend guère hors de la capitale et de quelques centres urbains. Aussi l'activité du secteur bancaire est très faible (sa production s'établissait à 7.420 millions de FCFA en 1982 soit 2 milliards de dollars EU): "où localiser l'épargne intérieure et comment la canaliser vers le financement du secteur productif" demeure la question-clé à laquelle le secteur bancaire essaye de trouver une réponse.

La situation monétaire:

La masse monétaire a pu être maintenue sous contrôle entre 1980 et 1984:

Tableau III: Structure de la masse monétaire (en milliards de FCFA au 31/12 de chaque année)

	1980	1981	1982	1983	1984
Monnaie fiduciaire	40,6	40,9	45,0	50,2	
Monnaie scripturale	31,6	33,4	37,7	43,6	
- Banques	25,8	29,2	33,6	41,3	
- CC	5,8	4,2	4,1	2,3	
Total masse monétaire	72,2	74,3	82,7	93,8	104,7
Taux de croissance annuel		2,8%	11,4%	13,4%	11,6%

Source: BCEAO, Statistiques économiques et financières et pour 1984, FMI.

Si on considère l'endettement intérieur, il représentait 49 % du PIB en 1983, chiffre élevé qui s'explique essentiellement par l'endettement de l'Etat.

L'entrée du Mali dans l'UMOA s'est traduit par une dévaluation de fait du Franc malien (FM) des taux d'intérêts élevés et un ralentissement de l'expansion du crédit.

3. La structure des échanges

Au niveau des flux réels, les importations représentent en moyenne 30 % de PIB; 65 à 70 % de la consommation finale portant sur des produits commercialisés est relative à des biens importés. En 1983, les céréales importées ont représenté 15,3 % des importations totales.

Les exportations qui portent essentiellement sur des produits bruts (bétail sur pied) ou à peine transformé (coton égréné) ne parviennent à couvrir les importations qu'à concurrence de 50 % environ.

L'endettement du Mali s'est alourdi depuis 1981 (109,1 % du PIB en 1984 contre 78 % en 1981). Le service de la dette s'établissait à 6,4 % des exportations de biens et services en 1981 et atteignait 12,2 % en 1984 après rééchelonnement.

Ce déficit de la balance commerciale, accompagné d'une insuffisance de l'épargne à des fins de financement de l'investissement se traduit par une très grande dépendance financière à l'égard de l'extérieur.

4. Les principales caractéristiques sectorielles

A l'intérieur du secteur primaire, l'agriculture compte pour 17 % du PIB, l'élevage pour 16,8 %, la pêche pour 0,9 % et les forêts pour 12,7 %.

Au sein des cultures industrielles, le coton reste prépondérant avec une production annuelle de l'ordre de 120,000 tonnes. La production d'arachide, autrefois importante, connaît un déclin rapide (159 000 tonnes en 1979, 91 000 en 1982 et 20 000 tonnes en 1984).

Le cheptel malien constitue une ressource considérable (6 millions de têtes de bovins et 12 millions d'ovins/caprins). Mais cette ressource est très peu valorisée: l'exportation du bétail sur pied vers la Côte d'Ivoire est, de loin, la forme la plus répandue de commercialisation. Les exportations sous forme de viande sont insignifiantes. Les cuirs et peaux subissent un traitement peu élaboré.

Les produits de la pêche dans le Delta Intérieur, bien qu'imposants en volume (110 000 tonnes en 1981, 85 000 tonnes en 1984) souffrent de la non-prorogation du projet "PECHE-MOPTI" et connaissent une promotion très timide à l'exportation.

Les principales productions agricoles ont diminué ces dernières années du fait de la sécheresse et, également, de conditions économiques défavorables telles que le faible niveau des prix à la production ou à la déficience des circuits de commercialisation.

Le cheptel également, a subi par deux fois (1972/73 et 1979/80) une chute des effectifs estimée à 30 ou 40 %.

Malgré cela, la quasi-totalité des exportations est le fait du secteur de l'économie rurale: En 1984, par rapport à des exportations globales totalisant 80,7 milliards de FCFA (230,6 millions dollars EU). les principaux postes étaient les suivants:

Produits du coton	50,9 %
Animaux	27,9 %
Karité	4,0 %
Produits de l'arachide	0,6 %
Poissons	0,9 %

En contre-partie, les importations de produits alimentaires croissent rapidement et dès 1982 dépassaient en montant la valeur des exportations de coton. La production de riz notamment satisfait à peine 50 % des besoins.

Les sécheresses très graves des dernières années creusent de façon dramatique le déficit en céréales et la production intérieure brute par an et par personne dépendant du secteur primaire correspondait en 1983 à 36 000 FCFA (94 dollars EU de 1983).

L'industrie minière:

L'industrie minière est peu développée bien que des indices encourageants existent pour le pétrole et l'uranium. D'importants gisements de bauxite (850 millions de tonnes de réserve), de fer (plus d'un milliard de tonnes) et de manganèse (3,5 millions de tonnes) sont en phase d'évaluation. 20.000 tonnes de phosphates sont extraites des mines de Bourem. Le gisement de Kalana doit pouvoir fournir 1.800 kg d'or et 500 kg d'argent par an.

L'artisanat:

Le secteur artisanal (80 000 personnes) apporte une contribution importante à l'emploi et aux revenus tant en milieu rural qu'en milieu urbain. 64 % de la population active qui s'adonne à l'artisanat vit et travaille en milieu rural apportant ainsi une activité et un revenu extra agricole appréciable. L'artisanat urbain occupe 30 000 personnes également réparties entre Bamako et les autres centres urbains.

A Bamako, l'artisanat de production est prépondérant par rapport à l'artisanat de service (75 % pour 25 %) et se mesure au secteur moderne dans des activités telles que la petite mécanique, la menuiserie, la ferronnerie, etc....

Sous des actions BIT, du Centre d'Etudes et de Promotion Industrielle et de la Compagnie Malienne de Textile en particulier et à travers les expériences-pilotes menées auprès de certaines corporations, le secteur artisanal non-structuré a réussi à obtenir sa pleine reconnaissance à la fois en tant que foyer d'activité, créateur d'emplois et générateur de revenus.

Ce vaste fonds d'ingéniosité n'est certainement pas à négliger quand il s'agira d'identifier les creusets d'où émergeront les promoteurs industriels de l'avenir.

Les industries manufacturières:

A l'intérieur de ce secteur coexistent des entreprises d'Etat (51,5 % des emplois et 27 % du chiffre d'affaires), des entreprises mixtes (resp. 29 % et 47 %) et des entreprises privées (resp. 20 % et 26 %).

Près de 80 % des entreprises privées sont localisées à Bamako contre 35 % des entreprises publiques; ce qui illustre la volonté des autorités de limiter la polarisation sur Bamako, malgré les contraintes très sévères que représentent les implantations dans des zones où l'infrastructure minimale est souvent précaire sinon inexistante.

L'industrie est essentiellement basée sur la transformation des matières premières agricoles et est, de ce fait, largement tributaire des fluctuations des récoltes locales (coton, arachide, riz).

Tableau IV: Structure de la production industrielle 1982
(en millions de FCFA)

	Production	Valeur ajoutée
Industrie agro-alimentaire	19 252	8 411
Electricité-énergie	5 646	2 327
Matériaux de construction	492	155
Industries mécaniques	5 695	1 560
Chimie	971	841
Textiles et cuirs	24 521	11 402
Divers	1 091	253
	57 902	24 949

Source: Comptes Nationaux du Mali - Ministère d'Etat Chargé du Plan

Le bâtiment et les travaux publics:

Les entreprises privées ainsi que les tâcherons occupent plus de 99 % du terrain. L'auto-construction est également très développée.

Le commerce:

Le commerce de gros et de détail est exercé non seulement par des sociétés de grande taille (SOMIEX, OPAM, FRUITEMA, etc....) mais également par une multitude de commerçants privés.

Les monopoles de l'Etat sur le commerce extérieur ont vu leurs sphères d'activité fortement réduites dans le cadre de la politique de libéralisation de l'économie.

Les transports et communications:

Le Niger, navigable le tiers du temps sur 1.400 km (pour un parcours total en territoire malien de 1.800 km), constitue une des principales voies de communication vers le nord.

Le réseau routier compte 18.000 km de routes et pistes dont la moitié sont impraticables en saison des pluies. Ce réseau est concentré vers le sud.

L'unique voie ferrée du pays constitue le principal lien entre Dakar et Bamako (distants de 1.040 km) permettant ainsi un accès vers l'océan.

Il existe un aéroport international à Bamako et 9 aérodromes dans les principales villes.

Principales caractéristiques institutionnelles

Depuis le début du Plan Quinquennal 1981/1985, le Gouvernement malien a clairement manifesté les nouvelles orientations de sa politique économique: une ouverture à des formes plus libérales s'appuyant sur les initiatives individuelles et les associations paysannes. Pour ce faire, un gros effort de décentralisation et d'organisation de l'économie devait être entrepris. C'est ainsi que l'on s'attelle à restructurer et à assainir le secteur des entreprises d'Etat, n'y laissant que les activités à caractère stratégique avéré.

De même, les Codes des Investissements, des Impôts, des Douanes et du Commerce sont en cours de révision. Parallèlement, les procédures de fixation, d'homologation et surtout de révision dynamique des prix sont en phase d'allègement de même que celles relatives à l'agrément des projets à caractères industriel et commercial. Les structures de planification sont en train de subir les nécessaires changements induits par les options de décentralisation et l'entrée en lice attendue des acteurs privés.

C. LE SECTEUR MANUFACTURIER

1. Evolution du secteur manufacturier moderne depuis l'indépendance

Aspects historiques de la politique industrielle:

La structure industrielle du Mali est étroitement liée à la planification, même si les taux de réalisations des programmes envisagés n'ont par toujours répondu aux attentes. Quatre plans pluri-annuels ont été élaborés depuis l'indépendance en 1960. Le premier se distingue nettement des trois autres conçus après 1968, année qui représente un changement politique important.

La période 1960 - 1968:

Le parc industriel du Mali à l'indépendance ne comptait que quelques unités et le développement industriel n'a vraiment démarré qu'à cette époque. Le plan quinquennal 1961 - 1965 souligne l'importance accordée à l'industrialisation "comme moyen de valoriser les productions brutes, autant pour satisfaire la consommation intérieure, que pour augmenter les exportations" et énonce les priorités ci-après:

- développer la production agricole et animale en vue de renforcer l'indépendance alimentaire;
- jeter les bases d'une économie planifiée;
- réaliser les investissements d'infrastructure.

Malgré de grosses difficultés financières et des problèmes de gestion, c'est à cette époque qu'ont été créées la plupart des sociétés d'Etat et d'économie mixte. Faire le bilan de cette période nécessite un jugement nuancé et une vision dépassant les seuls critères de rentabilité financière: la création d'unités de production hors de Bamako était un pari audacieux sur la déconcentration des activités industrielles qu'il était plus "économique" de regrouper dans la capitale (seule zone un tant soit peu équipée en infrastructures); les rôles d'entreprise et de service public étaient si liés que le coût financier de celui-ci a plus d'une fois entravé le bon exercice de celui-là.

La période 1969 - 1973:

Le changement politique intervenu en 1968 et la réintégration du Mali dans la Zone Franc sont à l'origine de plan triennal 1970 - 1972, dit "Plan de Redressement". Tout en étant maintenu, le secteur para-public est réorganisé afin de rendre les entreprises plus opérationnelles, le secteur privé national et étranger est encouragé par la réintégration du Mali dans la Zone Franc.

L'accent est mis sur:

- les projets industriels de valorisation des matières premières,
- les industries en amont de l'agriculture,
- les projets de substitution aux importations.

Investisseurs privés nationaux et étrangers ont trouvés des conditions plus souples d'implantation et de développement. Le secteur secondaire (hors TP) a connu les meilleurs résultats.

La période 1974 - 1980:

Le plan quinquennal 1974 - 1978 est élaboré au moment de la sécheresse des années 1970. L'ensemble de la période est marquée par la dégradation constante du secteur étatique, attribuée au vieillissement de l'appareil productif, à une croissance non maîtrisée des effectifs, au gonflement de l'endettement et des créances aboutissant à une asphyxie financière dans un contexte de baisse du chiffre d'affaires.

La conséquence en sera une sous-utilisation des capacités de production et une baisse de productivité. Malgré cela, plusieurs nouvelles unités agro-alimentaires ont vu le jour et les entreprises privées se sont multipliées dans la zone industrielle de Bamako.

Le plan quinquennal 1981 - 1985:

Lors de son Congrès Constitutif tenu en mars 1979, le parti UDPM a opté et insisté pour "l'édification d'une économie nationale indépendante et planifiée, basée sur la coexistence d'un secteur d'Etat, d'un secteur mixte et d'un secteur privé".

Les objectifs visés étaient:

- l'autosuffisance alimentaire,
- la maîtrise de l'eau,
- la reconstitution du cheptel et du couvert végétal,
- le désenclavement,
- l'association du secteur privé au développement industriel,
- la rationalisation des circuits de distribution.

Le secteur d'Etat a fait l'objet d'un programme triennal de redressement (1980 - 1982) qui n'a pas été vraiment probant tant les mesures d'accompagnement prévues ont tardé à être mises en oeuvre:

- rééquilibrage des structures financières,
- séparation des activités d'entreprise et de service public,
- amélioration de l'environnement économique (révision des barèmes de prix, protection de la production locale, amélioration des approvisionnements, allègement de la pression fiscale, etc....).

Les principales filières:

Le tissu industriel malien est dominé par deux branches: les industries agricoles et alimentaires et les industries du textile et du cuir. L'évolution de la branche métal-mécanique mérite une attention particulière en raison du nombre et de la diversité des entreprises et de leur situation à la frange du secteur artisanal.

Les industries agro-alimentaires:

Le poids de cette branche se traduit à la fois en terme d'emplois (6 000 emplois en 1984) et de nombre d'entreprises (environ 50 si on y inclut les boulangeries industrielles). La part de l'Etat et des sociétés mixtes est majoritaire dans la plupart des sous-branches, sauf pour les boissons, les produits céréaliers et les confiseries.

- Les oléagineux:

Les principales sources d'oléagineux sont l'arachide, les graines de coton et les noix de karité. Le secteur huilier connaît de sérieuses difficultés qui tiennent en particulier au problème de l'arachide dont la production connaît une chute d'envergure (sécheresse, effondrement des cours mondiaux et, consécutivement prix au producteur non stimulants) et une évasion vers les circuits commerciaux non officiels.

- Les produits de l'élevage:

L'importance de l'élevage au Mali a suscité l'élaboration de plusieurs projets pour la valorisation des produits. La politique de création de grands abattoirs frigorifiques n'a pas encore été payée en retour et l'usine de traitement de lait n'est compétitive que grâce à la reconstitution de lait en poudre importé (92 % du total). Le traitement des cuirs et peaux retrouve un nouveau souffle par la réhabilitation en cours de l'entreprise d'Etat TAMALI, grâce à la coopération chinoise et après une longue période de lente décrépitude du fait des difficultés d'approvisionnement et de la concurrence des exportateurs de peaux brutes.

TAPROMA, unité privée installée à Kayes en 1978 a connu très tôt des déboires accumulés qui ne permettent pas encore de dégager une issue vers une reprise d'activité.

Les industries textiles:

96 % de la production de coton fibre est exportée à l'état brut.

Deux usines locales font de la filature et du tissage:

La COMATEX a une capacité de 9 millions de mètres de tissus par an. Bonnes jusqu'en 1972, la production et la productivité ne cessent de baisser depuis du fait de l'obsolescence des équipements et des difficultés d'adaptation aux besoins d'un marché largement ouvert à la concurrence étrangère.

L'ITEMA, en plus de la filature et du tissage, fait de l'impression et des couvertures et toiles de matelas. Elle présente une configuration plus performante en termes de productivité générale bien que la confrontation à la concurrence s'y pose également de façon critique.

La SOMASAC traitait du dah pour en faire des sacs pour céréales. Depuis avril 1984, elle a dû arrêter toute activité, la Compagnie Malienne de Textile ayant abandonné l'encadrement de la production du dah.

Les industries mécaniques et électriques:

Une quinzaine d'entreprises et 800 à 900 emplois signalent la diversité de la branche. La plupart de ces entreprises sont de création récente (1975 - 1980) et la part du secteur privé dépasse largement celle du secteur public. Les plus importantes entreprises de la branche sont:

- EMAMA (pompes manuelles INDIA),
- IMACY (cycles et motocycles - 120 salariés),
- SMECMA (équipements agricoles - 150 salariés),
- METAL-SOUDAN (charpentes métalliques - 150 salariés).

Les autres industries:

Il s'agit des industries chimiques (tabac et allumettes, eau de javel, vinaigre, sacs et tuyaux en plastique, batteries, articles en mousse, ...) et des industries électriques.

2. Les difficultés du secteur manufacturier

Elles relèvent de trois niveaux, le premier commun à la plupart des pays en voie de développement et surtout les moins développés d'entre eux, le deuxième lié aux structures d'encadrement de l'industrie malienne en général, le troisième qui introduit aux problématiques différentes des entreprises d'Etat d'une part, des entreprises privées d'autre part.

Les goulots d'étranglement propres à un Pays Moins Avancé (PMA)

Il s'agit de:

- l'enclavement (les principaux débouchés sur la mer passent par Dakar et Abidjan) et la précarité des moyens de communication interne,
- les poids du secteur agricole dans l'économie (sa mauvaise santé handicape directement les industries en aval et priorise l'importation des produits de première nécessité par rapport aux besoins de l'industrie),
- la faiblesse des ressources humaines (distorsion entre la capacité de formation et les exigences de qualification),
- un marché intérieur étroit dans un contexte de coopération sous-régionale plutôt figé,
- le désordre monétaire et les fluctuations des cours des matières premières,
- la dépendance vis-à-vis des financements extérieurs.

Les problèmes généraux de l'industrie malienne:

La situation difficile dans laquelle se trouvent nombre d'industries maliennes fait ressortir les contraintes liées à la quasi-exclusivité du financement par des sources extérieures et au système d'organisation bien souvent inchangé depuis l'indépendance.

- Les plans pluri-annuels, les plannings de chantier, les programmes de révision périodiques des équipements, les engagements commerciaux sont très souvent mis à mal par la mobilisation hors délais ou incomplète des financements extérieurs.
- Le financement extérieur concerne bien souvent un programme bien délimité: les charges récurrentes qui s'expriment en monnaie locale et en sur-coûts trouve difficilement l'écho qu'ils méritent.
- Les produits importés légalement ou frauduleusement concurrencent sévèrement les produits locaux, autant par les prix que par la qualité, si ce n'est par une meilleure disponibilité ou plus simplement, le poids des habitudes: les acteurs sont différents, les marges commerciales sont notoirement discriminatoires, les prix de revient locaux sont fatalement plus élevés, les circuits de distribution n'ont pas la même souplesse, le contrôle fiscal est inégalement efficace, les sources traditionnelles sont pugnaces, le financement extérieur ne peut bénéficier qu'à un approvisionnement extérieur.

- La défaillance de la fonction maintenance des équipements est généralisée. Si l'hétérogénéité des équipements (du fait de l'histoire ou de l'origine des financements) et le manque de qualification technique y ont leur part, il n'en demeure pas moins que le manque de fonds de roulement (bien souvent dès le démarrage de l'activité) occupe certainement la première place.
- La coordination entre les services concernés par le développement industriel représente aussi un problème. L'entrée en scène des acteurs privés n'a pas encore vu s'adapter, se renforcer et se simplifier les mécanismes de gestion fonctionnelle du secteur industriel.

Les problèmes spécifiques aux entreprises d'Etat:

Canal privilégié pour la mise en oeuvre des politiques sociales de l'Etat, l'entreprise publique a eu à supporter SOUVENT SEULE les sur-coûts induits par:

- La politique d'équilibre régional qui a fait s'installer des unités dans des zones éloignées de leurs marchés, non dotées d'infrastructure;
- La politique de l'emploi qui a rendu les effectifs largement pléthoriques, nivelé le niveau général de qualification, et souvent réduit l'esprit d'émulation;
- La politique des prix administrés en l'absence ou la carence de véritables caisses de compensation. Les prix de vente des produits dits de première nécessité sont fixés par l'Etat sans la nécessaire indexation sur les coûts de production, indexation qui n'est pas sans poser de problème: que la pression soit maintenue au niveau des prix offerts au paysan-producteur et s'enclenche une spirale qui finit par tarir les sources d'approvisionnements (cas de l'arachide); que l'on redresse le prix final se déclenche une autre spirale qui réduit encore plus la demande solvable (cas de l'électricité).
- Les pratiques de réquisition sans compensation des outils de production (camions, wagons, engins de travaux publics, ...) quand s'abattent les calamités naturelles ou se déclenchent les crises d'envergure.

Les problèmes spécifiques aux entreprises privées:

Un à un ou plus souvent conjugués, les problèmes suivants assaillent les entreprises privées:

- des relations pesantes avec l'administration (procédures longues d'agrément, recherche aventureuse de terrains, traitement tatillon des requêtes conjoncturelles),
- la mobilisation laborieuse et hypothétique des crédits, d'autant plus que les projets ont une envergure modeste,
- une concurrence de l'artisanat quand l'entreprise n'a pas su repérer un créneau à l'abri,
- une connaissance très floue des marchés et des débouchés et une négligence de la fonction marketing,

- l'absence d'une assistance efficace et à UN COUT ACCESSIBLE pour la gestion du projet (étude de faisabilité, fonctions d'architecte industriel, gestion technique et organisation administrative),
- la préséance donnée aux considérations de court terme par rapport aux bénéfices de moyen terme (planification, maintenance préventive, maintien de la qualité, formation et perfectionnement du personnel, intérêt pour la recherche de procédés).

Trois générations d'entreprises meublent le secteur privé industriel:

- Les entreprises créées avant 1975 se sont bâties autour d'un fonds propre modeste mais tangible, ont fait appel à des crédits, ont fait face à un marché parfois difficile, ont crû à leur propre rythme et sont plutôt florissantes, et se présentent comme des exemples de réussite comparés aux différents handicaps qui jalonnent la voie vers l'industrialisation dans les pays en développement.
- La deuxième génération d'une vingtaine d'entreprises a vu le jour essentiellement grâce à des lignes de crédit ouest-allemands (KFM). Encadrées par des institutions étatiques nouvelles et sans grande expérience, ainsi beaucoup d'entre elles ont dû fermer leurs portes. Le bilan de l'opération se solde donc par trois entreprises encore opérationnelles et quatre ou cinq qui peuvent être réactivées.
- La troisième génération de promoteurs rassemble surtout les entreprises issues des projets agréés par l'Etat: ainsi sur 94 projets agréés entre 1981 et 1983, seuls ont vu le jour 23 projets, également partagés entre boulangeries industrielles et savonneries artisanales.

Ce faible taux de passage de l'état de projet à l'état d'entreprise, s'explique principalement par les difficultés que connaissent actuellement les entreprises déjà opérationnelles, la relative jeunesse des structures d'encadrement des promoteurs et entreprises et enfin par l'attrait exercé par les activités de négoce où les marges bénéficiaires sont plus consistantes et les risques moindres.

Cependant, deux projets/entreprises agréés en 1985 méritent d'être mentionnés à titre d'exemples. Leurs caractéristiques communes étant:

- L'expérience des promoteurs a joué favorablement aussi bien quand il s'agissait donc d'une extension en capacité d'une unité existante (sacs en poly-propylène) que d'une intégration verticale (unité de levure instantanée) projetée par un groupement de boulangeries industrielles.
- Les dossiers élaborés sont "bancables" dans les conditions les plus classiques qui ont permis d'identifier des projets rentables.
- Les avantages sollicités sont réalistes et ne sortent pas du droit commun, les promoteurs ayant contribué convenablement pour ce qui représentaient leur part.

3. L'environnement du secteur manufacturier

Les institutions

Elles couvrent essentiellement six domaines:

a) Les informations et données nécessaires à la planification et au développement industriel

La collecte et le traitement des informations nécessaires à la planification industrielle est assurée par la Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique (DNSI). Les activités principales de cette direction dans ce domaine sont: l'enquête annuelle industrielle qui se limite au secteur moderne, l'enquête trimestrielle et les études de conjoncture qui permettent d'élaborer un indice de la production industrielle.

Un répertoire national des projets est en cours de confection.

L'enquête sur les entreprises industrielles réalisée en 1983 par la DNI offre un panorama exhaustif sur les entreprises ainsi que sur leurs principaux indicateurs de gestion.

Il existe de très nombreux centres de documentation et de bibliothèques spécialisées dans des domaines qui concernent directement le développement industriel et les filières de produits.

Les rapports d'expertise réalisés par des institutions telles que l'ONUDI synthétisent souvent des travaux réalisés par des sources diversifiées et fournissent des références bibliographiques précieuses.

Les diagnostics régionaux réalisés en 1984 et remis à jour et complétés en 1985 apportent un éclairage instructif sur les potentialités et les problématiques de l'ensemble des régions.

b. L'élaboration, l'exécution et le suivi du Plan

Les grandes orientations sont définies par le Parti (Union Démocratique du Peuple Malien UDPM) conformément aux dispositions constitutionnelles. Elles sont adoptées par le Conseil National du Parti en session extraordinaire.

Les structures générales de la planification sont essentiellement les suivantes:

- les Comités Régionaux de Développement, structures décentralisées de planification qui formulent les objectifs et les projets répondant aux besoins spécifiques des collectivités de base rurales;
- les Commissions Nationales de Planification, organes sectoriels de planification (économie rurale, secteur secondaire, infra-structures, ressources humaines, finances);
- le Conseil Supérieur du Plan, organe suprême de planification ayant compétence pour arbitrage éventuel et options à prendre.

Concernant l'industrie, les instances sont essentiellement la Sous-Commission de l'Artisanat et de l'Industrie qui dépend de la Commission Nationale du Secteur Secondaire et la Direction Nationale de l'Industrie qui est un département du Ministère d'Etat Chargé du Développement Industriel et du Tourisme. Le champ d'action de la DNI est extrêmement large (politique industrielle, planification industrielle, normalisation,

évaluation de projets avant agrément, collecte d'informations industrielles, suivi de réalisations, confection et introduction des dossiers de requête conjuncturels auprès des administrations et du Gouvernement).

c. La gestion des entreprises publiques industrielles

La plupart des entreprises publiques sont placées pour leur gestion courante sous la tutelle du Ministère d'Etat Chargé de la Tutelle des Sociétés et Entreprises d'Etat.

d. Le financement des investissements

Pratiquement, seule la Banque de Développement du Mali (BDM) finance les projets industriels publics et privés. La Banque Internationale pour l'Afrique Occidentale (BIAO) commence à s'intéresser à ce créneau.

Le financement des projets s'effectue essentiellement sur crédits ou subventions extérieurs.

Concernant les projets des promoteurs privés, la BDM ne dispose que de fonds étrangers très modiques et difficilement mobilisables. Ainsi de 1975 à 1985, la BDM a géré 6 lignes de crédit en provenance de la RFA (12 millions de DM), de l'IDA (2.765 000 US \$) et du FED (180 000 UCE). D'autres possibilités ne sont pas exploitées (1 milliard de FCFA pour achat d'équipements brésiliens, 1 milliard de FCFA pour prise de participation de la Banque Islamique de Développement - BID).

Les conditions financières aux promoteurs sont:

- apport personnel 10 % à 20 % du coût total des investissements,
- taux d'intérêt 9 % à 12 %,
- durée 18 mois à 15 ans,
- différé 3 ans maximum.

e. La promotion de l'investissement et l'appui aux entreprises

- Le Centre d'Etudes et de Promotion Industrielle (CEPI): Etablissement public placé sous la tutelle du Ministère d'Etat Chargé du Développement Industriel et du Tourisme. Sa vocation englobe les différents domaines visant à faciliter la promotion de l'industrie en général, et celle des petites et moyennes entreprises en particulier. Le centre effectue des études de faisabilité et informe, aide et conseille les promoteurs. Il est censé disposer d'un fonds de participation destiné à donner la première impulsion présentant un certain intérêt. La non-disponibilité de crédit d'études freine quelque peu son activité, les promoteurs montrant une réticence à financer une étude qui ne donne pas la certitude d'un agrément et de crédits bonifiés.
- L'Institut de Productivité et de Gestion Prévisionnelle (IPGP) est un organisme public qui intervient essentiellement au niveau de la formation et du perfectionnement du personnel des entreprises d'Etat.
- La Société Nationale d'Etudes de Développement (SNED) est un organisme public qui réalise des études relevant de la planification économique et s'intéresse accessoirement aux études de projets industriels.
- Le Centre Malien de Commerce Extérieur (CMCE) est chargé des études relatives aux exportations. Dans le domaine de la promotion industriels, le CMCE collabore avec la DNI et le CEPI sur des projets de traitement et de conditionnement de viande et de fruits destinés à l'exportation.

- La Chambre de Commerce et d'Industrie du Mali (CCIM) est sur un projet de développement d'un service de promotion industrielle pour intéresser les promoteurs à des projets industriels porteurs. Elle dispose d'un centre de perfectionnement professionnel.

f. La recherche et le développement technologique

La création du Conseil National de la Recherche Scientifique et Technique (CNRST) date de 1967. Les recherches et adaptations concernant l'énergie, le matériel agricole, la conservation des produits, l'eau, les matériaux de construction, ... sont réalisées par les différents organismes de développement rural, les instituts spécialisés tels que l'Institut du Sahel, les ONG, des organismes privés. Cette multiplicité des structures publiques, para publiques et privées conduit à un certain morcellement, parfois à un foisonnement et dans tous les cas à un manque de coordination générale: il n'existe pas encore de politique technologique au Mali qui permette de canaliser les efforts vers une perspective claire.

Concernant la recherche liée aux questions industrielles, il faut citer principalement la Division du Machinisme Agricole (DMA), le laboratoire d'Energie Solaire (LESO) et le Centre Régional d'Energie Solaire (CRES).

Le système d'incitation

Le Code des Investissements

Le Code des Investissements (qui vient d'être réaménagé) distingue trois régimes:

	Montant minimal des investissements
A	150 millions de FCFA
B	1000 millions de FCFA
C	25 millions de FCFA

Les avantages pour les entreprises agréées peuvent porter sur l'exonération temporaire des taxes à l'importation et/ou sur les bénéfices industriels et sur les revenus fonciers. Le nouveau code est plus favorable que l'ancien pour les projets permettant d'accroître les exportations et le niveau de l'emploi (par des choix de technologies appropriés ou s'implantant dans des zones défavorisées).

Le promoteur étranger dispose de la garantie de transfert de ses capitaux et des bénéfices. Bien que souhaitée, la participation de partenaires locaux n'est pas une exigence.

Codes de Commerce, des Impôts et des Douanes

Les Codes du Commerce, des Impôts et des Douanes ont été réaménagés et sont en cours d'examen au niveau parlementaire.

D. LES PERSPECTIVES DE L'INDUSTRIALISATION

1. Les grandes orientations pour le développement industriel

Les orientations pour le développement industriel sont directement inspirées des objectifs et principes d'action définis dans le cadre de la STRATEGIE ALIMENTAIRE.

Depuis 1979, le Conseil Mondial de l'Alimentation a recommandé l'application de stratégies alimentaires comme outil de planification devant permettre aux pays de résoudre leurs problèmes alimentaires particuliers. La stratégie alimentaire appliquée au Mali est considérée comme une opération pilote et reçoit un appui particulier de la CEE.

L'objectif prioritaire, qui conditionne les suivants, est de fournir à la population une ration équilibrée et suffisante au moindre coût, en agissant tant au niveau production qu'au niveau commercialisation. Aussi la participation du secteur industriel à la réussite de la stratégie alimentaire se signalera-t-elle par le développement prioritaire de la filière agro-industrielle afin d'assurer la diversification nécessaire de l'alimentation d'un point de vue nutritionnel d'une part, pour contribuer à l'équilibre saisonnier des marchés et stimuler des productions agricoles autrement non rentables d'autre part.

2. Une nouvelle politique économique

Depuis le début de la décennie, le Mali est engagé dans une réforme de structures visant

- la recherche prioritaire de l'auto-suffisance alimentaire,
- la réduction à moyen terme des déficits des finances publiques et de la balance des paiements,
- la relance de l'activité industrielle.

Ces réformes impliquent une politique de décentralisation des initiatives, un allègement des structures étatiques et une politique de libéralisation. C'est dans cet esprit qu'en 1982, le Mali a signé avec le FMI un accord (renouvelé en 1984) assorti d'un programme de rétablissement des grands équilibres économiques et financiers construit autour de 3 axes:

- l'assainissement des finances publiques par la résorption des arriérées des paiements intérieurs et extérieurs et des restrictions budgétaires relativement sévères,
- la refonte du secteur d'Etat dont nombre d'entreprises sont chroniquement déficitaires. Les moyens employés ou envisagés portent sur la liquidation ou la rétrocession au secteur privé d'entreprises non stratégiques, la réduction des effectifs par l'octroi de primes de départ volontaire, l'amélioration des méthodes de gestion,
- la restructuration des circuits de commercialisation, la réduction ou la suppression des monopoles, la reconnaissance du rôle joué de fait par les opérateurs privés.

L'impact d'une telle politique sur le secteur industriel est que son avenir devra reposer essentiellement sur les initiatives des promoteurs privés, à charge pour les structures étatiques de leur apporter leur soutien, en termes d'informations, d'assistance et de conseils, de facilitations administratives, de développement des infrastructures (bases d'accueil, transport, utilités) et de cautionnement quand il s'agira de mobiliser des financements complémentaires. En tout état de cause, seule la rentabilité du projet du point de vue de l'entrepreneur pourra déterminer sa viabilité du point de vue national.

3. Les voies et moyens de la mise en oeuvre

Compte tenu des orientations stratégiques et de la nouvelle politique économique, un recentrage des priorités et des initiatives dans le domaine industriel s'impose et porte tant sur une revue des avantages que présente le pays que sur une évolution de l'ensemble des structures et politiques formant l'environnement du secteur industriel.

Les avantages comparatifs

Tant du point de vue national que particulier, un certain nombre d'avantages apparaissent et peuvent guider les actions futures:

- Il y a une volonté affichée du gouvernement pour un alignement du Mali sur les dispositifs aménagés et les facilitations accordées aux promoteurs dans la sous-région, en particulier dans le cadres de l'UMOA et de la BCEAO. Ceci pourrait réorienter vers le Mali une part des capitaux privés maliens qui s'investissent ailleurs et également attirer les investisseurs étrangers.
- Il existe à court terme un patrimoine industriel largement sous-utilisé. Une approche sur la base du coût marginal devrait mieux motiver la mise en oeuvre des programmes de réhabilitation.
- La demande potentielle mais non solvable est très importante face à des produits courants dont il devrait être aisé de réduire le coût de revient (par exemple l'oeuf est à 75 FCFA au prix de détail, le litre de lait non reconstitué est vendu officiellement 250 FCFA).
- L'enclavement du Mali peut se révéler dans certains cas comme un protecteur efficace du marché intérieur; il n'est pas intéressant non plus de "voir" le Mali comme un pays ouvert sur 7 pays limitrophes et pouvant accéder à un marché de 60 millions d'âmes au meilleur coût moyen de transport.
- Il existe des potentialités enviables en matière de transport fluvial. Le coût de la tonne transportée par ce biais (nettement moindre que le coût ferroviaire) doit permettre de faire d'un projet d'aménagement et de régularisation du cours du Niger (qui court sur 1800 km en territoire national) une opération de long terme hautement bénéfique.
- La plupart des créneaux sont pratiquement vierges. Un programme de substitution aux produits importés peut soutenir la compétition s'il s'appuie sur des technologies douces et des capacités de production initialement modestes mais qui pourront supporter une extension modulaire et progressive. De même, la valorisation des sous-produits pourra venir conforter bien des projets non rentables en tant qu'activités isolées.

- Il existe une énergie hydro-électrique bon marché (du moins si elle est tarifée au coût marginal). La centrale de Sélingué fonctionne à 50 % de sa capacité. Celle de Manantali apportera, à compter de 1992, 200 MW supplémentaires.
- Les ressources de l'élevage, de la pêche et les fruits justifient les ambitions en matière d'exportation vers les pays limitrophes, vers l'Afrique du Nord et le moyen-Orient. L'industrialisation des procédés de conditionnement, de conservation et de transport ainsi que la recherche des effets de taille doivent permettre au Mali de se mesurer à la concurrence internationale.
- L'ingéniosité et le savoir-faire des artisans peuvent et doivent être valorisés dans une perspective de développement auto-centré à l'instar de ce qui, dans les pays du Sud-Est asiatique, apparaît comme étant à la base de leur décollage industriel.
- Les salaires sont bas; la productivité aussi. Mais le rapport demeure favorable au Mali à l'intérieur de la sous-région.
- La compétence et le dynamisme du négociant malien sont reconnus dans toute la région et ce depuis des siècles. L'implication des commerçants dans des projets industriels permettra d'une part de démobiliser des filières d'importation, d'autre part d'accéder à des réseaux commerciaux internes très ramifiés, bien rodés et bien adaptés à des couches de population hétérogènes et diversifiées.

4. Le réaménagement de l'environnement industriel

La nouvelle politique économique ainsi que les équations techniques de l'industrie dictent un vaste plan d'action.

C'est dans cette perspective que la Direction Nationale des Industries (DNI) finalise un projet de Schéma Directeur de l'Industrie, soutenue en cela par l'ONUDI (projet précité). Un tel Schéma Directeur est appelé à être intégré à part entière dans le futur Plan Quinquennal 1987 - 1992. De par le statut fort qui lui sera accordé, il pourra assurer la cohérence des nouveaux dispositifs et des programmes d'action avec les grandes priorités et les urgences nationales.

E. LE MALI ET LA COOPERATION SUD-SUD

1. Les termes d'une adéquation besoins/potentialités

L'expérience passée et une analyse raisonnée permettent d'envisager une accentuation d'une telle coopération pour peu que certains constats soient exploités et certaines démarches soient adoptées: c'est ce qui a été tenté à l'occasion de la sélection des projets d'assistance soumis en annexe de ce document.

Les constats:

- Si peu de Pays du Sud peuvent équiper des projets industriels nouveaux, la plupart, par contre, ont des compétences et font preuve de disponibilité pour participer à la réhabilitation d'entreprises en difficulté, pour peu qu'ils se situent à une dizaine d'années en avance sur le Mali en termes de développement industriel: les problèmes de gestion technique et administrative sont des "cas d'école" en pays en développement et leurs traitements relèvent classiquement de la "thérapie de guerre" (restructurations financières et organiques, redéploiement de l'appareil de production, reciblage de marchés, recours à des task-forces pour des redressements rapides, instauration de systèmes de gestion par objectif, orientation des efforts vers la déplacement des contraintes plus que vers l'optimisation à l'intérieur des contraintes, ...).

- L'assistance des Pays du Sud s'exprime plus volontiers en termes physiques qu'en termes financiers. Nombreux sont les Pays disposant de questionnaires expérimentés et manquant de moyens pour financer des projets qui auraient pu les occuper: la coopération bilatérale peut être développée sur la base de l'assistance technique pour peu que des bailleurs de fonds assurent la prise en charge des frais locaux (que la partie malienne ne peut supporter) et peut-être une partie des émoluments des assistants expatriés.

Les démarches:

- Décomposer un besoin en assistance en phases et modules afin de le rendre plus accessible plutôt que le formuler en tant que "package" appelant à une difficile réponse globale et unilatérale. C'est au prix d'un travail analytique et d'un effort de coordination (des éléments du projet et des partenaires) que la coopération pourra amorcer et progresser: des montages triangulaires ou plus complexes ne sont plus à écarter.

- Cibler préalablement les possibilités réelles ce qui permettrait une adéquation besoins exprimés et possibilités de coopération offertes.

- Présenter des perspectives cohérentes et proposer des cadres transparents dans lesquels viendraient s'inscrire les projets d'assistance. Ainsi, il est plus envisageable d'obtenir des subventions pour soutenir une entreprise de maintenance industrielle que pour solutionner, un à un, les problèmes d'entretien qui se posent à une dizaine d'entreprises données.

2. Une formule originale de coopération: la co-gestion sino-malienne

La coopération sino-malienne a été amorcée dès l'indépendance et n'a fait que se raffermir depuis. C'est ainsi que la République Populaire de Chine a été à l'origine de la création des projets suivants:

- complexe sucrier (deux fermes et deux sucreries),
- trois rizeries,
- tannerie TAMALI,
- fabrique d'allumettes et cigarettes SONATAM,
- unité de thé,
- usine de textiles COMATEX,
- base de fabrication de pièces de rechange EMAMA,
- usine de fabrication de produits pharmaceutiques.

La coopération a porté aussi bien sur la fourniture d'équipements que sur la participation au montage et la mise en route. Dans le domaine de l'exploitation, l'assistance technique était pratiquée essentiellement sous forme d'assistance-conseil. Une telle formule en pays en développement achoppe fréquemment sur les conditions préalables et les mesures d'accompagnement qui ne progressent pas au même rythme que les préconisations. C'est sur la base d'un tel constat que les parties malienne et chinoise ont convenu d'apporter un aménagement à la formule d'assistance en adoptant le principe de la "co-gestion".

Derrière ce vocable, une vision différente des choses transparait: il n'y a plus de partie chinoise face à une partie malienne, mais un potentiel de compétences sino-malien face aux problèmes de l'entreprise. Derrière les mots, il y a un véritable renversement dialectique.

La formule a été appliquée avant la lettre à la Tannerie du Mali (TAMALI) depuis janvier 1985 et ses effets méritent d'être comptés:

- capacité estimée depuis 1970: 75 peaux/jour avec 264 agents
+ production en 1985: 300 peaux/jour avec 67 agents
+ production de janvier à septembre 1985 SUPERIEURE à la production cumulée de 1970 à 1984
- avant 1985: 3 à 6 mois de retard de salaires
+ septembre 1985: paiement d'un 13ème mois en tant que prime de rendement

La partie chinoise a apporté un fonds de roulement de 110 millions de FCFA, un débouché pour une partie de la production et 6 techniciens et gestionnaires; le Gouvernement Malien a accordé une priorité d'enlèvement des peaux fraîches de l'abattoir frigorifique de Bamako.

Cette formule a été officiellement adoptée récemment au profit de l'Usine Malienne de Produits Pharmaceutiques (UMPP).

PARTIE II : LES PROPOSITIONS DE PROJETS

FICHE DE PROJET

PROJET N° 1

1. INTITULE DU PROJET: Rénovation des Centres Secondaires de Production de l'Energie du Mali (EDM).
2. PROMOTEUR: Energie du Mali (EDM).
3. CAPACITE: Programme de Rénovation portant sur 4.315 KVA.
4. LOCALISATION: Zones urbaines et péri-urbaines.
5. COUT ESTIMATIF: 1.350 millions FCFA soit 3.857.143 dollars E.U.).
6. OBJECTIFS:
 - Rationaliser le choix des équipements afin de faciliter et la gestion des pièces de rechange et la prise en charge de la fonction maintenance.
 - Utilisation par EDM pour la production de l'énergie de moteurs DIESEL à usage continu (et non plus uniquement à usage de premier ou même de deuxième secours, comme c'est le cas présentement dans la plupart des pays développés qui bénéficient de denses réseaux interconnectés).
7. JUSTIFICATIONS ET INTERET DU PROJET:

Il concerne des centres de production autonomes, non connectés au réseau national de distribution et qui alimentent la plupart des centres urbains. Ces centres sont équipés de groupe DIESEL d'âges différents et d'origines très variées. La crise de trésorerie et les contraintes évidentes liées à la dispersion géographique, n'ont pas permis un entretien régulier de certaines unités, ce qui nécessite leur rénovation ou leur remplacement.

EDM est une entreprise d'Etat au capital duquel participe ELECTRICITE DE FRANCE. Elle gère la production thermique ainsi que l'ensemble de la distribution électrique. La production d'origine hydro-électrique est assurée par l'Office pour l'Exploitation des Ressources Hydrauliques du Haut-Niger (OERHN).

EDM assure une mission stratégique et aujourd'hui grâce au programme de redressement économique EDM bénéficie d'une restructuration financière grâce à un réajustement des bases de tarification.
8. COOPERATION SOUHAITEE: La fourniture d'équipements fiables et non sophistiqués de la gamme (160, 200, 400 et 635 KVA) et une dotation en pièces de rechange, liée à un financement à des conditions favorables.

La relation de coopération pour les firmes et organismes intéressés signifie:

- S'informer du programme de rénovation du parc EDM et de la problématique propre aux centres autonomes.
- Fournir une documentation technique qui puisse éclairer sur les performances des équipements de la gamme recherchée avec des indications sur les plans de charge ou les capacités effectives à l'exportation.
- Se montrer disponible à supporter les critères d'une saine concurrence et qui réfèrent au rapport qualité/prix, aux délais, aux services connexes d'assistance à la mise en route et de formation, aux préconisations de maintenance, aux possibilités de financement.

FICHE DE PROJET

PROJET N° 2

1. INTITULE DU PROJET: Informatisation du Système de "Gestion Clientèle" de l'Energie du Mali (EDM).
2. PROMOTEUR: Energie du Mali (EDM).
3. CAPACITE: A déterminer.
4. LOCALISATION: Bamako et principaux centres urbains.
5. COUT ESTIMATIF: A déterminer.
6. OBJECTIFS:
 - Informatiser le système de gestion clientèle pour un meilleur service à la clientèle et une plus grande efficacité dans le suivi des recouvrements des créances.
 - Systématiser la comptabilisation du nombre d'abonnés en tenant compte de l'évolution de la clientèle dans toutes les zones desservies par EDM.
7. JUSTIFICATIONS ET INTERET DU PROJET:

EDM éprouve un besoin manifeste de moderniser et d'alléger le système de gestion de ses abonnés. Certaines de ses entreprises soeurs des Pays du Sud ont su profitablement utiliser les facilités offertes par la micro-informatique (prix, souplesse, décentralisation...), en l'adaptant à la problématique propre aux Pays en Développement.

EDM est une entreprise d'Etat au capital duquel participe ELECTRICITE DE FRANCE. Elle gère la production thermique ainsi que l'ensemble de la production d'électricité. La production d'origine hydro-électrique est assurée par l'Office pour l'Exploitation des Ressources Hydrauliques du Haut-Niger (OERHN).

EDM assure une mission stratégique et aujourd'hui grâce au programme de redressement économique elle bénéficie d'une restructuration financière grâce à un réajustement des bases de tarification.
8. COOPERATION SOUHAITEE: Se déroulerait en trois phases:
 - Phase I: Elaboration d'un Plan Directeur Informatique qui devrait intégrer les contraintes et possibilités de l'EDM (8 H X mois).
 - Phase II: Fourniture de hardware (micro-ordinateurs) et réseaux, transfert et adaptation du software (24 H X mois).
 - Phase III: Mise en marche du système de gestion informatisée (2 X 12 H X mois).

FICHE DE PROJET

PROJET N° 3

1. INTITULE DU PROJET: Assistance à la Relance des Activités de la TAPROMA.
2. PROMOTEUR: Tannerie Providence du Mali (TAPROMA).
3. CAPACITE: 500.000 peaux d'ovins/caprins.
4. LOCALISATION: Kayes.
5. COUT ESTIMATIF: A déterminer.
6. OBJECTIFS:
 - La recherche d'un partenaire technique et commercial (qui peuvent n'en former qu'un) pour une relance des activités de production;
 - une mise en place du système de gestion technique et administrative de l'entreprise.
7. JUSTIFICATIONS ET INTERET DU PROJET:

Entreprise privée, créée en 1976 à Kayes grâce à des lignes de crédit ouest-allemandes, la TAPROMA a dû faire face aux problèmes liés à la méconnaissance du terrain par le promoteur, à des litiges techniques sur les équipements importés, à une réduction du fonds de roulement due à des dépenses non productives et à une absence de gestion technique et administrative minimale.

L'entreprise jusqu'à présent n'a fonctionné que pendant une année pour réaliser un produit qui ne correspondait pas aux normes d'exportation.

La TAPROMA représente un investissement important pour la création d'emplois dans une région où le chômage est particulièrement aigu.
8. COOPERATION SOUHAITEE: Le partenaire technique opérerait en deux phases:
 - Phase I: Diagnostic des installations à l'arrêt depuis 1982, afin d'établir un plan de révision général en volume d'intervention et en équipements à remplacer ou à adjoindre (2 experts X 1 mois = 2HXmois).
 - Phase II: Mise en place des moyens et compétences de gestion technique (exploitation, entretien et contrôle de qualité) et de gestion administrative.

La première tâche consistant à mettre l'usine en état de marche effective.

Le partenaire commercial offrirait un débouché stable à l'exportation et financerait un fonds de roulement à titre d'avance, correspondant à 3 mois d'activité.

nb. Le partenaire malien (la TAPROMA) quant à elle apporterait un patrimoine industriel (équipements, terrain, bâtiments) épuré de tout passif, une priorité d'approvisionnement en peaux des abattoirs (déjà décrété par le gouvernement).

FICHE DE PROJET

PROJET N° 4

1. INTITULE DU PROJET: Assistance Technique et Co-entreprise en vue d'une relance des activités de l'EMAB.
2. PROMOTEUR: Entreprise Malienne de Bois (EMAB).
3. CAPACITE: A déterminer.
4. LOCALISATION: Bamako.
5. COUT ESTIMATIF: Sous-total équipement 150 millions FCFA (équivalent 428.572 dollars EU). Grand total à déterminer.
6. OBJECTIFS:
 - Recherche d'un partenaire pour une co-entreprise.
 - Fourniture d'équipements complémentaires.
 - Assistance technique axée sur la réorganisation de la production et de la gestion financière et commerciale.
7. JUSTIFICATIONS ET INTERET DU PROJET:

L'EMAB est la seule menuiserie de taille industrielle au Mali. Créée après l'indépendance, elle a été florissante grâce à des marchés tels que ceux de l'ameublement et la décoration de l'Hôtel de l'Amitié, de la Banque de Développement du Mali et des commandes régulières de l'Administration Malienne.

Le manque de cash flow, causé par des créances ont empêché de plus en plus l'entreprise d'honorer ses commandes.

L'EMAB est techniquement bien équipée grâce à un soutien notable de la Yougoslavie (15 machines-outils offertes en don par ce pays sont actuellement disponibles dans l'entreprise).

Comme contribution à la co-entreprise, la partie malienne apporterait un patrimoine industriel constitué de terrain, bâtiments industriels, équipements et des techniciens bien formés, fidèles à l'EMAB, plus en sus une garantie de commandes régulières de la part de l'Etat.
8. COOPERATION SOUHAITEE: La partie étrangère apporterait:
 - a) Une fourniture d'équipements complémentaires: camions pour transport de grumes de bois de grandes dimensions, matériel de manutention au niveau de la scierie, machine de fabrication de mousse pour le capitonnage des meubles. L'ensemble est estimé à 150 millions de FCFA, soit 428.572 dollars EU.

- b) Des gestionnaires dont, en particulier, le futur responsable comptable et financier et un technicien de maintenance.
- c) Dans la perspective d'un redéploiement de l'activité, un spécialiste en marketing pendant 6 mois (il est nécessaire d'identifier un créneau prometteur, éloigné de la sphère d'activité occupée par les artisans).
- d) Une mission de réorganisation de la production, une fois élaboré le schéma de redéploiement (2 X 6 hommes X mois = 12 H X mois).

FICHE DE PROJET

PROJET N° 5

1. INTITULE DE PROJET: Assistance à la Relance des Activités de la SOCAM.
2. PROMOTEUR: Société de Conserves Alimentaires du Mali (SOCAM).
3. CAPACITE: 2 chaînes de fabrication comprenant:
 - a) Une chaîne de fabrication de concentré de tomate d'une capacité de 50 tonnes par jour.
 - b) Une chaîne de fabrication de jus de fruits d'une capacité de 4800 boîtes par heure ou 1500 sachets d'aluminium par heure.
 - c) L'usine est également équipé pour fabriquer des sirops et confiture.
4. LOCALISATION: Bamako.
5. COUT ESTIMATIF:
 - Aménagement du périmètre de culture de tomate (à évaluer).
 - Grand total comprenant les équipements complémentaires est à déterminer.
6. OBJECTIFS:
 - Recherche de nouveaux partenaires qui assisteront la SOCAM à développer et rentabiliser ses activités.
 - Trouver une solution aux problèmes d'approvisionnement de l'usine en matière première (tomate fraîche).
 - Ecouler la production (recherche de débouchés).
7. JUSTIFICATIONS ET INTERET DU PROJET:

Créée en 1978, la SOCAM est une Société d'Economie Mixte au capital de 152,5 millions FCFA soit 435.715 dollars EU, réparti entre l'Etat Malien (90 %), la CFDT (France 6,5 %) et la Coopérative CAMARET (France 3,5 %).

La SOCAM est actuellement confrontée à un problème d'approvisionnement en matière première (tomate fraîche); pour résoudre ce problème, le Gouvernement a octroyé à la SOCAM une parcelle de 300 ha (à aménager) en vue de la production de la tomate. Un test financé par le PAC et réalisé en 1985 par le Bureau de Développement de la Production Agricole (organisme français) sur un périmètre de 12 ha a donné un rendement moyen de 41 tonnes par hectare. (Le coût de l'aménagement par ha est estimé à 620.000 FCFA soit 1772 dollars EU).

Le concentré de tomate produit par l'usine est destiné au marché malien tandis que les jus de fruits et sirop peuvent être exportés.

L'ONUUDI a assisté la SOCAM pour l'adoption du procédé d'ensachage en aluminium.

8. COOPERATION SOUHAITEE: Fourniture d'équipements complémentaires au niveau de l'usine comprenant:

- a) une chaîne d'embouteillage du sirop du tamarin (lavage et remplissage),
- b) dénoyautouse de mangues,
- c) tunnel de pasteurisation-réfrigération des boîtes 5/1 de pulpe de mangue et goyave,
- d) une chaîne de conditionnement du concentré de tomate en sachets doypack.

Financement pour l'aménagement de 300 ha en vue de la production de la tomate.

Partenaire technique ayant une expertise dans le domaine de la culture industrielle et le conditionnement de la tomate.

FICHE DE PROJET

PROJET N° 6

1. INTITULE DU PROJET: Modernisation des Machines et Equipements de la SONATAM.
2. PROMOTEUR: Société Nationale des Tabacs et Allumettes du Mali (SONATAM).
3. CAPACITE: Plus d'un (1) milliard de cigarettes par an.
4. LOCALISATION: Bamako.
5. COUT ESTIMATIF: Evalue à 1.500 millions FCFA soit 4,30 millions dollars E.U.
6. OBJECTIFS:
 - Doter l'usine d'une technologie fiable et non sophistiquée en vue de remplacer les équipements et machines actuellement obsolètes.
 - Bénéficier de la part des fournisseurs de conditions douces de financement pour l'acquisition de la nouvelle technologie (machines, équipements, ...).
7. JUSTIFICATIONS ET INTERET DU PROJET:

La SONATAM est une Société d'Etat à caractère industriel et commercial dotée de la responsabilité civile et de l'autonomie financière. L'usine comprend deux unités de production: la fabrique de cigarettes "Djoliba" et la fabrique des allumettes "Eclair".

L'entreprise a pour objet:

 - a) L'exploitation du tabac et du bois brut du pays pour la fabrication des cigarettes et des allumettes et leurs dérivés.
 - b) La vente de ces produits et la prospection des marchés d'approvisionnement et des débouchés.
 - c) L'aide à la vulgarisation des meilleures variétés de tabac en milieu paysan.

Le chiffre d'affaires de la SONATAM en production cigarette seulement est de 8 milliards FCFA soit 22.857.142 dollars EU.

Face à l'évolution socio-économique la SONATAM a un besoin d'équipements plus performants pour satisfaire la demande de cigarettes en quantité et en qualité.
8. COOPERATION SOUHAITEE: Fourniture d'équipements composé de:
 - a) au niveau de la préparation générale, ensemble d'une capacité d'une (1) tonne de tabac par heure,
 - b) au niveau de la fabrication des cigarettes, il faut installer 4 confectionneuses couplées de 4 relieuses de 2000 cigarettes par minute,

- c) au niveau de paquetage des cigarettes (3)
couples empaqueteurs-cellophaneurs de
capacité de 150 à 200 paquets par minute.

Assistance technique dans la phase de montage des équipements et pour assurer la formation du personnel technique (exploitation, entretien et contrôle de qualité), dont le nombre sera à déterminer.

FICHE DE PROJET

PROJET N° 7

1. INTITULE DU PROJET: Expansion des Activités de l'EDIM.
2. PROMOTEUR: Edition du Mali (EDIM).
3. CAPACITE: A déterminer.
4. LOCALISATION: Bamako.
5. COUT ESTIMATIF:
- | | | | |
|---------------------------|-------------------|-------|-------------------|
| Equipements: | 377 millions FCFA | soit | 1.077.143 dhrs.EU |
| Bâtiments complémentaires | 86 millions FCFA | soit | 245.715 dhrs.EU |
| <hr/> | | <hr/> | |
| Total: | 463 millions FCFA | soit | 1.322.858 dhrs.EU |
6. OBJECTIFS: Mise en place de nouveaux équipements plus performants en vue de l'expansion de la production.
7. JUSTIFICATION ET INTERET DU PROJET: Créée en 1972, EDIM est une entreprise publique dont les objectifs sont:
- L'édition d'ouvrages scolaires et manuscrits de tous genres, ligne de produits évaluée comme étant très rentable. Cependant cette activité n'a pu être réalisée, bien que ce marché soit bien connue (marché de l'Institut Pédagogique et clients solvables).
 - L'impression de revue et journaux, qui également, suite aux problèmes d'équipements (très limités ou non performants), sur les journaux existants à savoir l'ESSOR, le PODIUM, le SUNJATA, le BAARKELA, le JOURNAL OFFICIEL seuls l'ESSOR et le PODIUM paraissent plus ou moins de façon régulière.
 - La réalisation des travaux d'impression, de reliure et de brochage - cette activité a été celle qu'on a le plus développée, quoique la concurrence sur ce créneau où s'affrontent imprimeurs privés et ceux de l'Etat, soit particulièrement intense.

Cette faible performance de l'EDIM s'explique par les maigres moyens mis à disposition à sa création.

La politique d'édition d'ouvrage scolaires entreprises par les autorités maliennes concerne tous les ordres d'enseignement, toutefois une priorité est accordée aux manuels scolaires destinés à l'enseignement fondamental. L'option officielle par rapport à ce niveau consiste à éliminer de la circulation des ouvrages importés par les écoles maliennes et dont le plus souvent deux ou trois chapitres seulement sont exploitables par les maîtres et élèves. D'où la

nécessité d'entreprendre urgemment l'édition des manuels conçus par l'Institut Pédagogique en raison de leur conformité avec l'ensemble des programmes d'enseignement.

Les produits susceptibles d'intéresser le consommateur (maîtres, professeurs, élèves et parents d'élèves) s'écouleront plus facilement compte tenu de la demande et aussi de l'appui de l'Institut Pédagogique National (dont une des missions essentielles est l'appréciation et l'agrément d'ouvrages scolaires du Mali).

Le volume du marché actuel des livres scolaires est évalué à 1.700 millions FCFA soit 4.857.143 dollars EU selon les estimations faites par l'Institut Pédagogique National.

8. COOPERATION SOUHAITEE: Les partenaires privés locaux financeraient les bâtiments nouveaux dont le coût est évalué à 86 millions FCFA soit 245.715 dollars E.U.

Fourniture d'équipements par le partenaire étranger dont le coût est évalué à 377 millions FCFA soit 1.077.143 dollars EU et son apport du know-how.

Formation du personnel local évalué à 6 H X mois.

N.B.- EDIM apporterait son patrimoine industriel constitué essentiellement de bâtiments industriels et équipement, dans le cas d'une co-entreprise, évalué à 377 millions FCFA soit 1.077.143 dollars EU.

FICHE DE PROJET

PROJET N° 8

1. INTITULE DU PROJET: Programme de recyclage / formation des agents en charge de l'exploitation et de la maintenance des groupes DIESEL.
2. PROMOTEUR: Energie du Mali (EDM).
3. CAPACITE: N.A.
4. LOCALISATION: Bamako et zones urbaines.
5. COUT ESTIMATIF: A déterminer.
6. OBJECTIFS:
 - Assurer une formation technique aux agents chargés de l'exploitation et de la maintenance des groupes DIESEL, dans le cadre de la rénovation des centres secondaires (voir projet n° 1).
 - Mise en place d'un programme de coopération entre EDM et des sociétés similaires dans d'autres pays du Sud, pour échange d'expérience et d'experts.
7. JUSTIFICATIONS ET INTERET DU PROJET:

EDM est une entreprise d'Etat au capital de laquelle participe ELECTRICITE DE FRANCE. Elle gère la production thermique ainsi que l'ensemble de la distribution électrique; la production d'origine hydro-électrique est assurée par l'Office pour l'Exploitation des Ressources Hydrauliques du Haut Niger (OERHN) qui retro-cède l'énergie à EDM.

EDM est une entreprise qui, assurant une mission stratégique, a pu bénéficier tout récemment d'une restructuration financière, grâce à un réajustement des bases de tarification.

EDM traditionnellement envoie ses stagiaires en formation soit dans les centres de l'Association des Producteurs et Distributeurs d'Electricité Africains (APDEA) de Dakar, soit en Europe. Tout en voulant continuer à bénéficier de ces ressources hautement profitables, EDM souhaiterait approcher d'autres centres dans d'autres Pays en Développement (tels celui de l'Algérie et de la Tunisie, en Afrique du Nord), pour assurer la formation d'un premier contingent d'agents de maîtrise diéselistes. Cette formation se situe dans le cadre de la rénovation des centres secondaires que désire entreprendre EDM.
8. COOPERATION SOUHAITEE: Formation de 6 agents de maîtrise diéselistes pendant 5 mois chacun (éventuellement en Algérie et en Tunisie). Un tel programme d'assistance serait particulièrement bienvenu de la part des

pays qui partagent avec le Mali les problèmes spécifiques des contrées sahéliennes et qui disposent, justement, d'une infrastructure de centres autonomes de production électrique, d'où la suggestion de diriger la requête de formation vers l'Algérie et la Tunisie.

Organiser une visite de hauts responsables d'EDM (éventuellement en Algérie et en Tunisie) pour leur permettre de s'informer des problèmes des uns et des possibilités des autres, afin qu'un programme de coopération entre EDM et ses consoeurs d'Afrique du Nord, puisse être établi, basé principalement sur l'expérience acquise par ces pays en matière d'électrification rurale ou d'utilisation de pilones de basse tension à base de ronds à béton. Le programme de coopération pourrait se faire au niveau inter-départements et inter-service de même compétence entre EDM et les Sociétés d'Electricité Nord-Africaines (SONELGAZ d'Algérie et STEG de Tunisie) suivant l'exemple de l'Association des Producteurs et Distributeurs d'Electricité Africains (APDEA).

FICHE DE PROJET

PROJET N° 9

1. INTITULE DU PROJET: Formation des Formateurs-Animateurs sur la Promotion de l'Esprit d'Entreprise.
2. PROMOTEUR: Centre d'Etudes et de Promotion Industrielles (CEPI).
3. CAPACITE: N.A.
4. LOCALISATION: Bamako et à travers le Mali.
5. COUT ESTIMATIF: 27,65 millions FCFA soit 79.000 dollars E.U.
6. OBJECTIFS:
 - Assurer la formation de formateurs-animateurs pour permettre une meilleure identification et promotion des entrepreneurs/chefs d'entreprises maliens.
 - Mettre en place des programmes pilotes visant à former des candidats entrepreneurs/chefs d'entreprises maliens.
7. JUSTIFICATIONS ET INTERET DU PROJET:

Le CEPI, structure privilégiée de l'Etat, créé en 1976, a pour mission de contribuer à la promotion et au développement des petites et moyennes entreprises et des petites et moyennes industries, suivant les politiques et options établies par le Gouvernement du Mali à savoir le développement des investissements productifs à grande valeur ajoutée, avec comme priorité l'autosuffisance alimentaire du pays.

Tout récemment le CEPI a pris connaissance d'un programme de formation de formateurs/animateurs conçu et développé par l'Entrepreneurship Development Institute of India (EDII). Ce programme serait fort intéressant pour le Mali et par rapport à la mission du CEPI qui est d'encourager l'esprit d'entreprise, compte tenu également du fait que chaque année 2.732 jeunes diplômés se retrouvent sans emploi, dont 840 au niveau de cadres supérieurs et 615 au niveau des cadres moyens, et forment une pépinière naturelle de futurs entrepreneurs. De ce nombre progressivement cumulatif, 6.713 (1984) et 7.161 (1985) entrepreneurs potentiels ont été identifiés. Ce projet vise donc à contribuer à la résorption du chômage particulièrement aigu parmi les jeunes.
8. COOPERATION SOUHAITEE: Phase I: Prise en charge de la formation de 3 animateurs/formateurs pendant 6 mois dont 3 mois de langue à Bamako et 3 mois de séjour à l'étranger (éventuellement à Gujurat, Inde, dont le programme est bien connu au Mali).

Phase II: Prise en charge des dépenses relatives à la mise en place de 3 programmes pilotes animés par les 3 formateurs/animateurs formés éventuellement en Inde et portant sur 90 candidats entrepreneurs.

Prise en charge des frais d'un expert superviseur à Bamako, dans le cadre des programmes pilotes pendant 3 mois.

N.B.- Les salaires des 3 formateurs/animateurs seront pris en charge par le Gouvernement du Mali.

FICHE DE PROJET

PROJET N° 10

1. INTITULE DU PROJET: Assistance Technique en vue d'un rédéploiement des activités de la BETRAM.
2. PROMOTEUR: Base pour l'Equipement des Transport Routiers du Mali (BETRAM).
3. CAPACITE: A déterminer.
4. LOCALISATION: Bamako.
5. COUT ESTIMATIF: Investissements déjà réalisés (patrimoine industriel):
- | | | |
|---------------|---------------------|------------------------|
| - Bâtiments | 1.200 millions FCFA | soit 3.428.572 dlrs.EU |
| - Equipements | 500 millions FCFA | soit 1.428.572 dlrs.EU |
-
- Total : 1.700 millions FCFA soit 4.857.144 dlrs.EU
6. OBJECTIFS:
- Préparation d'un programme d'assistance technique pour l'exploitation optimale du potentiel industriel existant.
 - Valorisation des équipements et installations de l'entreprise, recherche de nouveaux débouchés (plus spécifiquement d'un créneau de spécialisation).
7. JUSTIFICATIONS ET INTERET DU PROJET:
- Sur financement ouest-allemand la BETRAM s'est dotée d'un ensemble de bâtiments, sur un terrain d'une superficie totale de 7 hectares, initialement destiné à la formation technique (1968).
- La BETRAM a reçu des équipements complémentaires de la RFA (1980), qui ont transformé le centre en base logistique de maintenance de véhicules légers et de poids lourds. La BETRAM est également pourvue d'un département froid.
- Le patrimoine industriel de la BETRAM composé de bâtiments et d'équipements, en très bon état de marche est évalué à 1.700 millions de FCFA soit 4.857.144 dollars E.U.
- La BETRAM subit actuellement une dure concurrence de la part des artisans dépanneurs sur les créneaux qu'elle essaye d'exploiter. Sa clientèle attitrée est principalement l'administration dont les paiements accusent de très longs délais.
- Une entreprise de maintenance de l'envergure de la BETRAM peut être amenée à jouer un rôle très important lié aux nombreux véhicules à dépanner, moyen de transport qui reste concurrentiel du fait

de sa flexibilité, comparé à l'unique chemin de fer particulièrement congestionné. L'ouverture d'un créneau "services de maintenance au profit des unités industrielles" pourrait représenter une autre voie d'avenir qui valoriserait le patrimoine industriel de la BETRAM.

8. COOPERATION SOUHAITEE: Un partenaire technique qui se chargerait:
- a) du redéploiement des activités de la BETRAM (étude de marché, contacts avec la clientèle, recherche de nouveaux débouchés, etc...),
 - b) de la réorganisation de la production en fonction des nouveaux marchés.

FICHE DE PROJET

PROJET N° 11

1. INTITULE DU PROJET: Assistance à la Direction Nationale des Industries pour la Conception et la Mise en Place d'une Politique de Normalisation.
2. PROMOTEUR: Direction Nationale des Industries (DNI).
3. CAPACITE: N.A.
4. LOCALISATION: Bamako
5. COUT ESTIMATIF: A déterminer.
6. OBJECTIFS:
- Sensibiliser les cadres locaux aux problèmes de la normalisation et du contrôle de la qualité.
 - Identifier les sous-branches prioritaires à soumettre à la normalisation.
 - Collecter les normes internationales et les adapter aux caractéristiques spécifiques de l'économie malienne.
 - Mise en place de services de contrôle de qualité dans les usines.
7. JUSTIFICATIONS ET INTERET DU PROJET: Dans la perspective de promotion des industries agro-alimentaires, il s'agit de mettre en place une politique de normalisation qui garantisse les conditions de salubrité sur le plan local et qui permettra aux produits maliens de rencontrer les standards de qualité requis sur les marchés étrangers.
- La DNI est l'organisme privilégié de l'Etat par lequel transitent et sont secrétées les politiques et mesures se rapportant aux développement industriel du pays. Elle s'occupe de l'application de ces politiques sur le plan national. Elle centralise, recense et initie des études sectorielles, Un plan directeur de l'industrialisation est en fait actuellement en préparation grâce à la coopération technique de l'ONUDI.
8. COOPERATION SOUHAITEE: Le volume d'assistance est évalué à priori à 24 H X mois d'expertise en normalisation et contrôle de qualité. Fourniture d'équipements pour des laboratoires existants ou à créer.

FICHE DE PROJET

PROJET N° 12

1. INTITULE DU PROJET: Restructuration des Services d'Assistance de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Mali.
2. PROMOTEUR: La Chambre de Commerce et d'Industrie du Mali (CCIM).
3. CAPACITE: N.A.
4. LOCALISATION: Bamako.
5. COUT ESTIMATIF: A déterminer.
6. OBJECTIFS:
- Former le personnel de la CCIM en comptabilité, gestion marketing et montage de petits projets ne nécessitant pas l'intervention d'un bureau d'étude.
 - Dynamiser les services d'assistance à l'industrie et au commerce.
 - Renforcer la capacité d'intervention de la CCIM auprès des entreprises privées ressortissantes qui ne cessent de manifester leurs besoins en assistance dans des domaines variés.
7. JUSTIFICATIONS ET INTERET DU PROJET:

La plupart des entreprises privées souffrent de l'absence de capacité de gestion interne, aussi bien technique qu'administrative. La mobilisation d'une expertise sur un problème spécifique et ponctuel est rarement réalisée à cause de l'absence d'informations et de contacts extérieurs.

Il est courant également que les promoteurs potentiels perdent une à deux années de tractations avec des bureaux d'études en vue de faire l'étude de faisabilité, étape cruciale avant le dépôt pour l'agrément.

La CCIM en tant qu'institution publique à caractère professionnel joue en outre un rôle de consultation par l'administration sur les questions ayant trait au commerce et à l'industrie, ce qui justifie une certaine maîtrise des problèmes des entreprises. C'est enfin le lieu où les promoteurs potentiels viennent quérir de l'information sous forme de conseils, confronter leurs idées et rechercher des connections.

8. COOPERATION SOUHAITEE: Assistance d'organismes spécialisés dans la technique d'assistance aux entreprises industrielles et commerciales notamment dans le domaine de:

- la formation du personnel de la CCIM aux méthodes de gestion, de comptabilité, de conseils d'entreprises etc.,
- la collecte judicieuse et actualisée d'information commerciale et industrielle.

FICHE DE PROJET

PROJET N° 13

1. INTITULE DU PROJET: Assistance à l'Equipe d'Evaluation et Suivi de Projets de la BDM.
2. PROMOTEUR: Banque de Développement du Mali (BDM).
3. CAPACITE: N.A.
4. LOCALISATION: Bamako.
5. COUT ESTIMATIF: A déterminer.
6. OBJECTIFS:
- Renforcer l'efficacité de la cellule d'évaluation et de suivi des projets de la BDM par l'apport d'une expertise complémentaire (ingénieurs industriels).
 - Inclure avec chaque ligne de crédit octroyée un budget annexe pour le financement d'un expert.
7. JUSTIFICATIONS ET INTERET DU PROJET: Canal exclusif de financement des projets industriels, la BDM (et tout particulièrement le SRIFI* par lequel transitent les financements extérieurs) a dû faire face à de multiples problèmes avec les 23 projets qu'elle a eu à promouvoir en 1979/80.

Bien pourvu en cadres économistes, la SRIFI souffre du manque de compétences techniques tant au stade de l'évaluation de projets (pour l'accord de principe d'octroi de crédits) que dans la phase réalisation/chantier (pour la libéralisation progressive des fonds).

L'appréciation des besoins en fonds de roulement en phase d'exploitation ne bénéficie également pas des conditions de sûreté requises.

Le problème réside également dans l'excès de prudence, devant l'expérience acquise, qui dénature un peu la mission première d'une banque de développement, à savoir prendre à sa charge une part du risque-promoteur.

Il s'agit de conforter la cellule d'évaluation et suivi des projets par des experts en engineering industriel qui valideraient les ratios techniques, exquisseraient les courbes de montée en production réalistes, dicteraient les mesures d'accompagnement à la charge du promoteur, enfin assureraient le follow-up des projets financés.

* Service des Relations avec les Institutions Financières Internationales

8. COOPERATION SOUHAITEE: L'assistance pourrait prendre trois formes:

- a) La mise à la disposition de la BDM d'un ingénieur industriel à temps plein qui sera intégré au sein de l'équipe d'évaluation et de suivi des projets (24 H X mois).
- b) L'individualisation d'un budget lié à chaque ligne de crédit octroyée, pour le financement d'un expert qui interviendrait ponctuellement en fonction des projets que la dite ligne de crédit aura à financer.
- c) La formation de deux homologues locaux (ingénieurs de formation) pour assurer la relève de l'ingénieur intégré à temps plein, dès la fin de la mission de celui-ci. Cette formation sera assurée par l'ingénieur expatrié en parallèle à ses fonctions premières d'évaluation de projets industriels.

FICHE DE PROJET

PROJET N° 14

1. INTITULE DU PROJET: Soutien à la Création d'une Société Privée de Maintenance Industrielle.
2. PROMOTEUR: A identifier:
Sous le patronage du Ministère d'Etat Chargé du Développement Industriel et du Tourisme.
3. CAPACITE: A déterminer.
4. LOCALISATION: Bamako.
5. COUT ESTIMATIF: A déterminer.
6. OBJECTIFS:
 - Mise en place d'une unité de maintenance industrielle pour répondre aux besoins de re-habilitation des entreprises industrielles au Mali.
 - Valorisation du potentiel industriel existant.
7. JUSTIFICATIONS ET INTERET DU PROJET: Il y a une déficience assez généralisée en matière de maintenance industrielle, due principalement à:
 - a) un faible niveau des agents de maintenance et l'absence de pratiques standards de visites périodiques, d'entretien, de révision annuelle systématique et d'entretien préventif;
 - b) l'absence d'un fonds de roulement suffisant pour une dotation minimale en pièces de rechange, lubrifiants et autres produits d'entretien consommables;
 - c) un manque de maîtrise de l'appareil de production qui engendre de fausses manoeuvres d'exploitation de cet appareil;
 - d) une préséance du court terme sur le moyen terme qui fait que la mobilisation ne se réalise qu'au moment de pannes accidentelles.

Il y a également un potentiel non négligeable de fabrication de pièces de rechange à la lisière de l'artisanat.

Ce qui est recherché, c'est l'installation au Mali d'une société privée de prestations de service de maintenance, qui disposerait d'un noyau permanent dans des profils tels que mécanique, électro-mécanique, mécano-soudure et fluides, et qui ferait appel à des "task forces" pour des opérations programmées de révision annuelle. Cette société pourrait renforcer sa position en s'appuyant sur une base de maintenance telle que la BETRAM (projet n° 10).

Il y a lieu d'envisager dans le cadre de la création d'une telle société, la formation technique d'agents locaux, ce qui serait un complément aux prestations de services.

L'émergence d'une telle société pourrait servir de catalyseur pour la création de pools pour les approvisionnements en pièces de rechange standards et pallier les problèmes induits par l'enclavement du pays.

8. COOPERATION SOUHAITEE: Une étude de faisabilité du projet compte tenu du marché potentiel que représente les entreprises-cibles et du potentiel de fabrication des pièces de rechange (4 H X 3 mois = 12 H X mois, 4 spécialisations différentes des intervenants sont envisagées).

Une fourniture de machines-outils de base et d'outillages individuels et collectifs.

La mobilisation de fonds pour un financement partiel, des prestations de service qui seront opérées auprès des entreprises et la prise en charge d'une expertise expatriée.

La mise à disposition d'un noyau permanent de six experts (1 généraliste, 1 ingénieur mécanicien, 1 électro-mécanicien, 1 ingénieur en soudure, 1 spécialiste fluides, 1 agent de planning), qui assureront en parallèle la formation d'homologues maliens.

La mise à disposition d'un réservoir de spécialistes qui pourraient être sollicités selon les besoins et pour des durées limitées.

N.B. Pour faciliter l'installation d'une telle société dont la viabilité à terme est assurée mais dont le plan de charge des deux premières années aura besoin d'être soutenue, il est suggéré que deux à trois grandes entreprises d'Etat s'affichent comme premiers clients tant pour la maintenance (y compris le dépannage) que pour des prestations de formation au sein de la nouvelle société.

FICHE DE PROJET

PROJET N° 15

1. INTITULE DU PROJET: Création d'une Entreprise de Conditionnement et d'Exportation de Viande du Mali.
2. PROMOTEUR: Privés maliens et partenaires étrangers, sous le patronage du Centre Malien du Commerce Extérieur (CMCE).
3. CAPACITE: 1.000 tonnes viande fraîche/an, équivalent à 6.250 têtes de bovins.
4. LOCALISATION: Bamako (siège) et Ségou (pour l'embouche).
5. COUT ESTIMATIF:
- | | | |
|-----------------|--------------------------|-----------------|
| Equipements | 165,6 millions FCFA soit | 473.143 dlrs.EU |
| et bâtiments | | |
| Fonds de rou- | 205,9 millions FCFA soit | 488.286 dlrs.EU |
| lement (5 mois) | | |
-
- Total: 371.5 millions FCFA soit 1.061.286 dlrs.EU

Investissement optionnel:

Equipements 50 millions FCFA soit 142.858 dollars EU
Achat animaux: fonds de roulement à évaluer.

6. OBJECTIFS:
- Production de viande et exportation de viande fraîche.
 - Valorisation du cheptel national.

7. JUSTIFICATIONS ET INTERET DU PROJET: Le cheptel malien compte d'après les dernières estimations 6.216.000 bovins et 11.591.000 ovins/caprins (1983).

L'essentiel des exportations maliennes de ressources animales est constitué par le bétail vif: 479.000 bovins et caprins sont acheminés chaque année sur la Côte d'Ivoire et sur certains pays côtiers d'Afrique de l'Ouest. Les réseaux traditionnels d'exportation semblent avoir atteint leur niveau de saturation.

Cependant dans le cadre d'une politique de rationalisation de l'élevage adoptée par les autorités maliennes et visant à l'allègement des pâturages et des points d'eau trop éprouvés par la sécheresse, un potentiel important existe à l'exportation qui a pu être chiffré à 310.000 têtes de bovins et 55.100 tonnes de viande. Ces chiffres sont basés sur un taux d'exploitation des bovins (13 - 15 %) et ovins/caprins (35 %).

Actuellement l'exploitation de la viande est très faible sinon pratiquement inexistante, pourtant les conditions essentielles d'un développement des exportations semblent réunies à savoir:

- a) disponibilité en bétail de qualité exportable (au moins vers les pays côtiers proches);
- b) existence à Bamako, sous réserve de certaines adaptations des équipements d'un abattoir frigorifique adéquat pour la préparation de carcasses dans les conditions hygiéniques requises pour l'exportation;
- c) existence d'un marché proche (traditionnellement approvisionné en vif) et possibilités de marchés plus éloignés (Afrique du Nord et Moyen Orient, éventuellement);
- d) les sous-produits (peaux) pourront être utilisés par les tanneries existantes.

Enfin, l'exportation serait par ailleurs un des créneaux les plus efficaces pour aider le Gouvernement et les opérateurs économiques concernés à rationaliser le cheptel et à rentabiliser sa gestion.

La formule choisie est celle d'une entreprise pilote de dimension raisonnable dans le contexte malien, qui serait multipliée par extension ou par création d'unités similaires, en cas de succès commercial. L'entreprise se composerait de:

- a) une partie "Embouche" : chargée de l'achat et de l'engraissement des animaux maigres qui seront cédés à la partie exportation;
- b) une partie "Exportation": assurant la coordination de l'ensemble de l'abattage des animaux à l'abattoir frigorifique de Bamako, le contrôle de qualité, l'acheminement des viandes vers l'aéroport, la prospection commerciale, l'organisation et l'exécution des contrats de vente.

8. COOPERATION SOUHAITEE : Il est recherché un ou plusieurs partenaires étrangers qui accepteraient de constituer une entreprise commerciale sous forme de Société Anonyme ou Société à Responsabilité Limitée.

Ce projet pourrait être intégré avec un projet de production d'aliments de bétail, qui ferait l'objet d'une étude séparée.

nb. Cette fiche de projet est tirée d'une étude réalisée par le Centre de Commerce International (CNUCED/GATT) en collaboration avec la FAO, pour le compte du Centre Malien du Commerce Extérieur (CMCE).

FICHE DE PROJET

PROJECT N° 16

1. INTITULE DU PROJET: Mise en place du Complexe Sucrier de Bankoumana
2. PROMOTEUR: Sous le patronage du Ministère d'Etat chargé du Développement Industriel et du Tourisme
3. CAPACITE: 7.500 tonnes de sucre en morceaux/an
22.500 tonnes de sucre en poudre/an
11.600 tonnes de mélasse/an
4. LOCALISATION: Bankoumana.
5. COUT ESTIMATIFS: 56 milliards FCFA soit 160 millions de dollars EU
6. OBJECTIFS:
 - Garantir une sécurité d'approvisionnement en sucre au niveau national.
 - Réduire le déficit de la balance commerciale (importations sucrières: plus de 4 % des importations totales).
 - Création d'emplois non négligeable (1.400 emplois).

7. JUSTIFICATIONS ET INTERET DU PROJET:

Une première sucrerie a été construite au Mali en 1964 à Dougabougou au nord de Ségou, elle est placée sous l'administration de l'Office du Niger (capacité installée 4.000 tonnes par an). Un second complexe a été construit à Siribala et placé sous l'administration de l'Office du Niger, sa capacité est de 15.000 tonnes/an (ces deux complexes ont été construit par la Chine Populaire).

Le Mali a produit en 1980 18.200 tonnes de sucre et en a importé 6.700 tonnes. Depuis 1981, les importations se sont considérablement accrues et se situent aux alentours de 28.000 tonnes en 1984, ce qui représente un coût de 5,5 milliards FCFA soit 15.714.285 dollars EU.

Depuis 1970 et face au constat actuel, le Gouvernement du Mali envisage de construire un autre complexe sucrier d'une capacité de 30.000 tonnes/an dans le but d'éliminer les importations vers les années 1985 - 1990, les niveaux estimés de la consommation à ce moment 50.000 tonnes/an.

Une étude de factibilité, financée par la Caisse Centrale de Coopération Economique était réalisée en 1979-80 par les Sociétés Françaises TECHNIP e CFDT. En fin 1984 aucun financement n'avait encore été obtenu pour la mise en oeuvre de la raffinerie.

Sous le projet SI/MLI/85/801, l'ONUDI effectue actuellement une évaluation et une mise à jour de cette étude.

Les différents aspects de ce projet se présentent comme suit :

- a) Une superficie totale de 3.554 ha dont 3.134 seront irrigués. Le système d'irrigation retenu sera par aspersion et la prise d'eau s'effectuera dans le Niger (48 km de canalisations sont prévus, courant sur 53 parcelles). La production escomptée est de 290.000 tonnes avec des rendements moyens de 95 tonnes par hectare.
- b) Tout le sucre produit sera consommé localement et la mélasse sera dans un premier temps exportée vers Dakar. Pour le futur, il est envisagé l'installation d'une fabrique d'alcool-carburant.
- c) Les principaux éléments du processus technologique sont : réception/pesage des cannes, stockage, préparation, extraction du jus, épuration du jus, évaporation, essorage, séchage, conditionnement, (pour plus de détails se référer à l'Etude de factibilité).
- d) Il est prévu comme autres infrastructures : la construction d'un village pour les cadres et les agents de maîtrise, avec une infirmerie, un club house, une école, un centre de passage et des installations sportives et enfin des concessions viabilisées qui seront mises à la disposition des ouvriers.
En période de croisière près de 1.400 personnes travailleront à la sucrerie (7 cadres de direction, 138 employés administratifs, 989 ouvriers au département agricole et 255 ouvriers à l'usine).

8. COOPERATION SOUHAITEE: Le Gouvernement sollicite un financement intégral des investissements au taux d'intérêt de 7 %, dont le montant atteint 56 milliards de FCFA soit 160 millions dollars E.U., distribués en 4 ans, et amorti en 20 ans (5 ans de grâce et 15 ans de remboursement). Cette somme, qui est considérable à l'échelle du Mali, doit être rapprochée au coût actuel de 30.000 tonnes de sucre sur le marché international (6 milliards FCFA soit 17.142.856 dollars EU).

N.B.- Il apparaît bien donc que, tant du point de vue national (bilan en devises importations de sucre/ remboursement de l'emprunt) que du point de vue de la sucrerie elle-même (capacité de remboursement et rentabilité interne), le projet soit intéressant.

FICHE DE PROJET

PROJET N° 17

1. INTITULE DU PROJET: Ouverture de Lignes de Crédit pour le Développement Industriel.
2. PROMOTEUR: Sous le patronage du Ministère d'Etat chargé du Développement Industriel et du Tourisme.
3. CAPACITE: N.A.
4. LOCALISATION: Bamako.
5. COUT ESTIMATIF: A déterminer.

6. OBJECTIFS:
- Dynamiser et accroître les moyens de financement du développement industriel.
 - Contribuer à l'application efficace du programme de réhabilitation des unités industrielles actuellement en cours.

7. JUSTIFICATIONS ET INTERET DU PROJET: Le Mali ne dispose pas de grandes capacités internes pour financer les projets industriels.

Plusieurs pays ont ouvert des lignes de crédits soit pour financer des entreprises privées maliennes, soit pour faciliter l'acquisition d'équipements. D'autres pays ont fait des approches soit pour financer l'achat d'équipements (cas du Brésil qui a ouvert une ligne de crédit de 1 milliard FCFA soit 2.857.143 dollars EU), soit en vue de participer au capital des projets à créer (cas également de la Banque Islamique de Développement qui affiche une intention de 1 milliard FCFA.)

Il y a un désir certain au niveau des autorités de diversifier le plus que possible les sources d'approvisionnement du pays en produits et en équipements, afin de sortir le Mali de son état actuel de "marché captif".

8. COOPERATION SOUHAITEE: Il est fait appel à des institutions financières pour l'ouverture de lignes de crédits pour financement de projets ou financement d'équipements, pour également l'affichage d'intentions de prise de participation à des projets intrinsèquement rentables. A titre indicatif un volume global de 50 milliards FCFA soit 140 millions dollars EU, permettrait la création de 5.000 emplois sur le prochain quinquennat, y compris services induits. Ce chiffre est à rapprocher aux 15.000 emplois actuellement offerts par l'ensemble du secteur industriel.

Ce projet pourrait être envisagé conjointement avec le projet de création d'une institution financière islamique, projet n° 18, dont la vocation première serait le financement des projets du secteur industriel.

FICHE DE PROJET

PROJET N° 18

1. INTITULE DU PROJET: Création d'une Institution Financière Islamique.
2. PROMOTEUR: Privés maliens et Institutions Financières Islamiques.
3. CAPACITE: N.A.
4. LOCALISATION: Bamako.
5. COUT ESTIMATIF: A déterminer.
6. OBJECTIFS: Développer, organiser et canaliser l'épargne locale vers des investissements productifs.
7. JUSTIFICATIONS ET INTERET DU PROJET: La population malienne est en grande majorité islamisée, contrairement aux autres pays islamiques y compris certains du Sud du Sahara où fleurissent des institutions financières islamiques, seul le Mali n'a pas pu encore aboutir dans ce domaine.

Sur la base d'une analyse qui leur est propre des privés maliens (commerçants, cadres supérieurs et industriels), ont formé un comité adhoc pour la création d'une institution islamique vouée à la canalisation de l'épargne des petits et des grands afin de soutenir et développer les activités économiques.

La vocation d'une telle institution serait:

- a) l'octroi de crédits à moyen/long terme pour des investissements,
- b) le financement à court terme des besoins de fonds de roulement,
- c) la prise de participation dans des projets industriels,
- d) la gestion des fonds privés mis en dépôt à terme.

8. COOPERATION SOUHAITEE: Il est souhaité qu'une institution financière islamique fasse état de façon publique de son intention de favoriser la création d'une banque islamique à caractère privé au Mali. Une intention clairement affichée servira de catalyseur pour faire d'une campagne de souscription un succès estimé, comme l'ont assuré les membres du comité précité. Un amorçage possible pourrait consister en l'envoi d'une mission de contact auprès du Comité afin d'évaluer le champ du possible et de tester les différents scénarios envisageables.

N.B.- Les lois sur les banques au Mali ont intégré le caractère particulier des institutions islamiques et ont prévu les dispositifs en conformité avec les règles de fonctionnement de telles institutions (Ordonnance No.84 - 19/P-RM du 22 juin 1984 portant réglementation bancaire et décret No. 142/PG-RM du 25 juin 1984 portant modalités d'application de l'Ordonnance No.84 - 19/P-RM).